



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE 

**PLAN-CADRE DE COOPERATION
DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT
DURABLE 2023 - 2027**



NATIONS UNIES
République centrafricaine

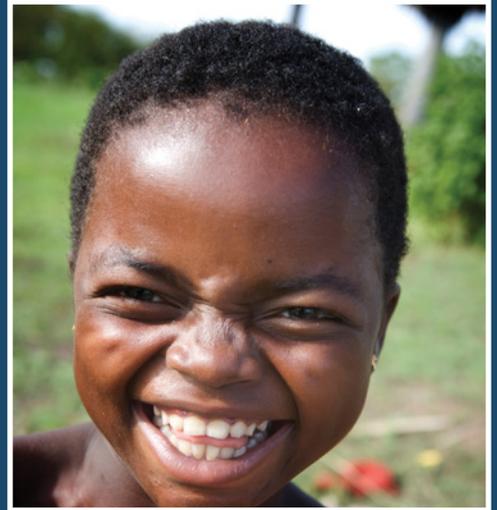




NATIONS UNIES
République centrafricaine



PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE





DECLARATION COMMUNE

Le Gouvernement de la République centrafricaine (RCA) et le système des Nations Unies (SNU) s'engagent à poursuivre leur partenariat pour réaliser les objectifs contenus dans le présent Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2027 (UNSDCF). Il prend en compte les aspirations des populations à vivre dans la paix, la prospérité et le progrès, à promouvoir les droits humains, à préserver le patrimoine naturel de la RCA, garant d'une vie meilleure au profit des générations présentes et futures.

L'UNSDCF 2023-2027 est le fruit d'un processus d'élaboration conjointe entre le Gouvernement, la société civile, les organisations confessionnelles, les institutions déconcentrées, le secteur privé, les institutions universitaires, les médias et le SNU. Il constitue la réponse commune du SNU aux priorités nationales contenues dans le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA), exprimées dans la déclaration de politique générale du Gouvernement et reprises lors des ateliers de priorisation et validation d'avril et septembre 2022. Il s'aligne sur les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et ceux de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Sa mise en œuvre sera assurée à travers les documents de programmes pays des différentes entités du SNU ainsi que des programmes, projets et plans de travail conjoints, plaçant toujours au cœur de ses interventions les plus vulnérables, tout en s'inscrivant dans le nexus Humanitaire-Développement-Paix.

Le Gouvernement de la RCA et le SNU s'accordent pour créer les meilleures conditions et veiller au renforcement, à l'implication et à la participation effective de toutes les structures nationales engagées dans les mécanismes de mise en œuvre.

Par les signatures ci-dessous, les parties prenantes approuvent ce Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable comme base de coopération et s'engagent à sa mise en œuvre pour l'atteinte des résultats escomptés.



Felix Moloua

Premier Ministre, Ministre d'Etat chargé de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale



Valentine Rugwabiza

Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la MINUSCA



Bakary Doumbia

Coordonnateur résident a.i. du système des Nations Unies

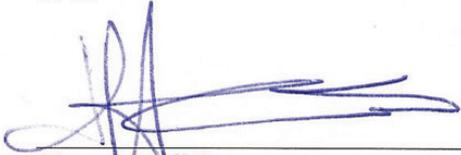
SIGNATURES



Perpetua Katepa-Kalala
Représentante
FAO



Jean-Luc Stalon
Représentant résident
PNUD



Hanan Talbi
Représentante
OHCHR



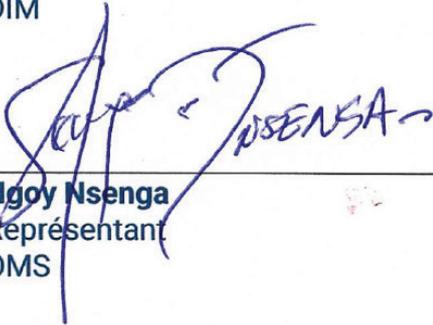
Shible Sahbani
Représentant
UNFPA



Bakary Doumbia
Chef de Mission
OIM



Fafa Olivier Attidzah
Représentant
UNHCR



Ngoy Nsenga
Représentant
OMS



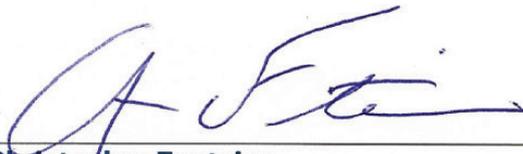
Meritxell Relano
Représentante
UNICEF



Salvator Nkurunziza
Représentant Pays
ONU FEMMES



Richard Derieux
Chef de Programme
UNMAS



Christopher Fontaine
Directeur Pays
ONUSIDA



Mark Ohanian
Directeur Pays
UNOPS



Peter Schaller
Représentant
PAM

SIGNATURES



Jean-Luc Mastaki Namegabe
Directeur a.i.
CEA/BSR-AC



Raymond Tavares
Représentant
ONU/DI



Rebeca Grynspan
Secrétaire Générale
CNUCED



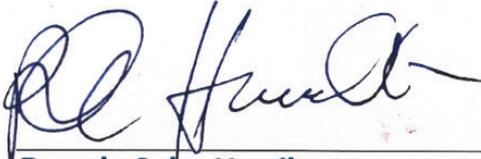
Oumar Sylla
Directeur Régional
ONU-Habitat



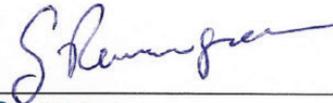
Noël Koutéra Bataka
Directeur Pays
FIDA



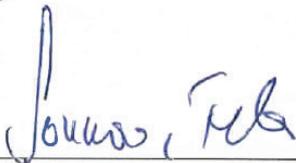
Paul Coustère
Directeur du Bureau régional à Yaoundé,
Représentant
UNESCO



Pamela Coke-Hamilton
Directrice exécutive
ITC



Guido Rurangwa
Représentant résident
Banque Mondiale



Nteba Soumano
Directrice du Bureau de Pays
OIT

Les objectifs stratégiques de partenariat convenus entre le Groupe de la Banque mondiale et les autorités centrafricaines sont définis dans le Cadre du Partenariat-pays du Groupe de la Banque mondiale pour la République centrafricaine. Dans ce cadre, le Groupe de la Banque mondiale contribue largement aux domaines prioritaires également reflétés dans le Cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies pour la RCA, conformément à son mandat de développement et à son approche d'engagement avec le pays. Le Groupe de la Banque mondiale coordonne son engagement étroitement avec la RCA, l'ONU et d'autres partenaires de développement.



Amado Philip de Andrés
Représentant régional
ONU/DI

SIGNATURE DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE 2023 - 2027 EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

12 décembre 2022





LISTE DE SIGLES ET ABRÉVIATIONS	10
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	14
LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE EN BREF	18
CHAPITRE 1 : Progrès accomplis vers la réalisation de l'Agenda 2030	19
CHAPITRE 2 : Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2030	27
2.1. Théorie du changement	28
2.2. Priorités stratégiques et réalisations	31
2.2.1. Paix	36
2.2.2. Population	39
2.2.2. Prospérité	42
2.2.2. Planète	45
2.3. Résultats collectifs	48
I. Consolidation de la paix par la réintégration socio-économique des ex-combattants	48
II. Solutions durables aux déplacements internes	51
2.4. Synergies entre les priorités stratégiques et les réalisations	54
2.5. Durabilité	55
2.6. Avantage comparatif des Nations Unies	56
CHAPITRE 3 : PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN-CADRE DE COOPERATION	59
3.1. Stratégie de mise en œuvre et partenariats stratégiques	60
3.2. Plans de travail conjoints	61
3.3. Gouvernance	62
3.4. Mécanisme de financement	66
CHAPITRE 4 : Suivi et évaluation du Plan-cadre de coopération	67
4.1 Plan de suivi et d'apprentissage	68
4.2 Risques et opportunités	69
4.3 Examen du Plan-cadre et présentation de rapports	70
4.4 Plan d'évaluation	70
ANNEXE	71
Annexe 1 : Cadre de résultats de l'UNSDCF 2023-2027	72
Annexe 2 : Annexe juridique du Plan-cadre de coopération	93
Annexe 3 : Configuration de l'équipe de pays des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'UNSDCF 2023-2027	100
I. Contexte et justification	101
II. État des lieux de l'UNSDCF	101
III. Composition de l'UNCT	103
IV. Présence géographique de l'UNCT	105
V. Positionnement des agences pour la mise en œuvre de l'UNSDCF	107
VI. Capacités techniques du SNU	108

LISTE DE SIGLES ET ABREVIATIONS

ACFPE	Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi
ACP	Analyse commune de pays
AGDRF	Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières
ALPC	Armes légères et de petits calibres
ANE	Autorité Nationale des Élections
APPR	Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République centrafricaine
BAD	Banque africaine de développement
BDEAC	Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale
CAPMEA	Centre d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises et à l'Artisanal
CBLT	Commission du bassin du lac Tchad
CDH	Centre pour le dialogue humanitaire
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale
CENSAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CIRGL	Conférence internationale sur les régions des Grands Lacs
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COT	Comité opérationnel technique
CPC	Coalition des patriotes pour le changement

CPI	Cour pénale internationale
CPS	Cour pénale spéciale
CVJRR	Commission Vérité Justice Réparation et Réconciliation
DDRR	Désarmement, démobilisation, rapatriement et réinsertion
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EAS	Exploitation et abus sexuels
EHA	Eau, hygiène et assainissement
F1	Fondamental 1
FACA	Forces armées centrafricaines
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDSI	Force de défense et de sécurité intérieure
FEC	Facilité élargie de crédit
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FO	Fistules obstétricales
FOSA	Formation sanitaire
FSI	Force de sécurité intérieure
HABG	Haute autorité chargée de la bonne gouvernance
ICASEES	Institut Centrafricain des Statistiques et des Études Économiques et Sociales
IDE	Investissement direct étranger

IDH	Indice de développement humain
IFI	Institutions financières internationales
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU FEMMES	Entité des Nations Unies pour l'Égalité des sexes et l'Autonomisation des Femmes
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSC	Organisation de la société civile
PAM	Programme alimentaire mondial
PDI	Personne déplacée à l'intérieur de son propre pays
PIB	Produit intérieur brut
PISS	Plan intérimaire du secteur de la santé
PME/PMI	Petite et moyenne entreprise / Petite et moyenne industrie
PNDS	Politique Nationale de Développement Sanitaire
PTF	Partenaire technique et financier
RCA	République centrafricaine
RCO	Bureau du Coordonnateur résident du système des Nations Unies

RCPCA	Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique
RESA	Restauration de l'autorité de l'État
SNU	Système des Nations Unies
UN SWAP	UN system-wide Action Plan
UA	Union africaine
UNCT	Équipe de pays des Nations Unies
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNSDCF	Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable
USMS	Unité spéciale mixte de sécurité
VBG	Violence basée sur le genre
VIH/ SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine / Syndromes d'immunodéficience acquise
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) est le principal instrument du système des Nations Unies (SNU) pour planifier et mener des activités de développement visant à soutenir la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 en République centrafricaine (RCA). S'appuyant sur les priorités nationales, l'UNSDCF est un accord de partenariat dont l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation seront conduits conjointement avec la partie nationale sur la période 2023 et 2027.

L'UNSDCF repose sur une approche intégrée et multidimensionnelle tenant compte des « cinq P » de l'Agenda 2030 – Population, Prospérité, Planète, Paix et Partenariat – et adoptant les principes directeurs de programmation : - Ne laisser personne pour compte, les droits humains, égalité des sexes et autonomisation des femmes, durabilité, résilience et redevabilité. L'évaluation finale de l'ancien Plan-cadre du SNU (UNDAF+ 2018-2022) et l'Analyse commune de pays (ACP) ont constitué les premières étapes de l'élaboration de l'UNSDCF.

L'évaluation de la situation du développement de la RCA menée dans le cadre de l'ACP a relevé les progrès significatifs dans la stabilisation du pays et la réalisation des ODD avec l'accompagnement de la communauté internationale. Lesquels progrès ont été réalisés grâce à la mise en œuvre satisfaisante de programmes socio-économiques appuyés par les

institutions financières internationales (IFIs), l'Union européenne, les Nations Unies via l'UNDAF+ et en alignement sur le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA 2017-2023). Des résultats encourageants ont été obtenus en matière de stabilisation et de renforcement des capacités des institutions républicaines, de signature et mise en œuvre de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR), d'amélioration progressive du statut de la femme, de sécurité et de rétablissement de la confiance et du vivre ensemble entre les communautés, de réconciliation nationale, de cohésion sociale et de délivrance des services publics de base à la population ainsi que de relèvement progressif de l'économie. Toutefois, ces acquis demeurent précaires et sont en deçà des attentes de la population. Des efforts restent à fournir : l'organisation des élections locales est retardée, la mise en œuvre de la feuille de route de Luanda ainsi que des recommandations du dialogue républicain tenu du 21 au 27 mars 2022 avec toutes les composantes de la nation restent un défi, les crimes et les violations des droits humains perpétrés par les groupes armés se poursuivent, les violences basées sur le genre et les violences sexuelles liées aux conflits sont en augmentation, la corruption et l'impunité persistent, les appuis budgétaires sont suspendus et le niveau des ressources intérieures n'a pas augmenté alors que les dépenses sociales ont sensiblement accru en raison de la pandémie de la COVID-19 et du contexte sécuritaire volatile et imprévisible.

Ces défis de développement qui entravent l'atteinte des ODD ont constitué le fondement de la conception de l'UNSDCF. Sous le leadership du ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération internationale (MEPCI) et du Coordonnateur résident du SNU, l'exercice de priorisation et d'élaboration de la théorie du changement était inclusif et participatif. Dans le cadre d'un atelier de consultations nationales tenu les 28 et 29 avril 2022, les entités du SNU dont la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), les ministères sectoriels, le secteur privé, la

société civile, les acteurs académiques, les organisations confessionnelles, les représentants des institutions déconcentrées, ainsi que les partenaires techniques et financiers (PTF) bilatéraux et multilatéraux ont passé en revue les défis de l'ACP et retenu quatre priorités stratégiques tenant compte de l'avantage comparatif du SNU.

La vision du SNU est alignée sur celle du pays et se décline comme suit :

La RCA devient un État de droit, stable, prospère et en harmonie avec la nature, où ses populations réalisent pleinement leur potentiel et bénéficient équitablement du développement du pays.

Pour ce faire, l'UNSDCF s'articule autour des quatre priorités stratégiques suivantes:



Promotion de la paix, de la sécurité, des droits humains et de l'Etat de droit



Inclusion et accès équitable à des services sociaux de base de qualité



Développement des compétences et croissance économique accélérée, inclusive et durable



Durabilité environnementale et résilience face aux crises et aux effets du changement climatique

Dans la chaîne de résultats, à chacune de ces priorités stratégiques sont attachées des réalisations basées sur l'engagement et l'action conjoints et pluridisciplinaires du SNU :

Paix

D'ici à 2027,

Les populations en RCA vivent dans un environnement où les mécanismes de consolidation de la paix, de réconciliation nationale, et de gouvernance sont inclusifs, redevables et efficaces ;

Les populations en RCA vivent dans un État de droit et accèdent à la justice, à la sécurité, et leurs droits humains sont promus et protégés.

Population

D'ici à 2027,

Les populations en RCA, notamment les femmes, les enfants, les jeunes et les autres groupes vulnérables accèdent et utilisent de manière inclusive et durable des services de qualité en matière d'éducation, de santé, de nutrition, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de sécurité alimentaire et de protection sociale ;

Les populations en RCA, notamment les femmes, les enfants, les jeunes, et les autres groupes vulnérables sont protégées de toutes formes de violences, d'exploitation, et de discrimination, y compris celles basées sur le genre, dans un environnement propice à l'égalité entre les sexes.

Prosperité

D'ici à 2027,

Les populations en RCA, en particulier celles vivant dans les zones rurales, accèdent de manière équitable à des infrastructures de qualité, durables et résilientes qui favorisent la relance économique, le bien-être, et l'intégration régionale ;

Les populations en RCA, notamment les femmes, les jeunes, les réfugiés, les retournées, les PDI et tous les autres groupes vulnérables, accèdent de manière équitable et durable aux opportunités économiques qui favorisent la création d'emplois décent, l'entrepreneuriat, l'innovation et la digitalisation.

Planète

D'ici à 2027,

La résilience de l'État et des populations est renforcée à travers la gouvernance durable des ressources naturelles et de l'environnement.

Par ailleurs, le SNU s'est fixé des résultats collectifs permettant de maximiser l'impact d'interventions des différents acteurs. Compte tenu du contexte du pays, les priorités suivantes sont identifiées en vue non seulement de renforcer l'intégration entre la MINUSCA et l'Équipe de pays des Nations Unies (UNCT), mais aussi d'optimiser les partenariats avec les PTF et la société civile. Il s'agit de (i) la consolidation de la paix par la réintégration socio-économique des ex-combattants; et (ii) les solutions durables aux déplacements internes.

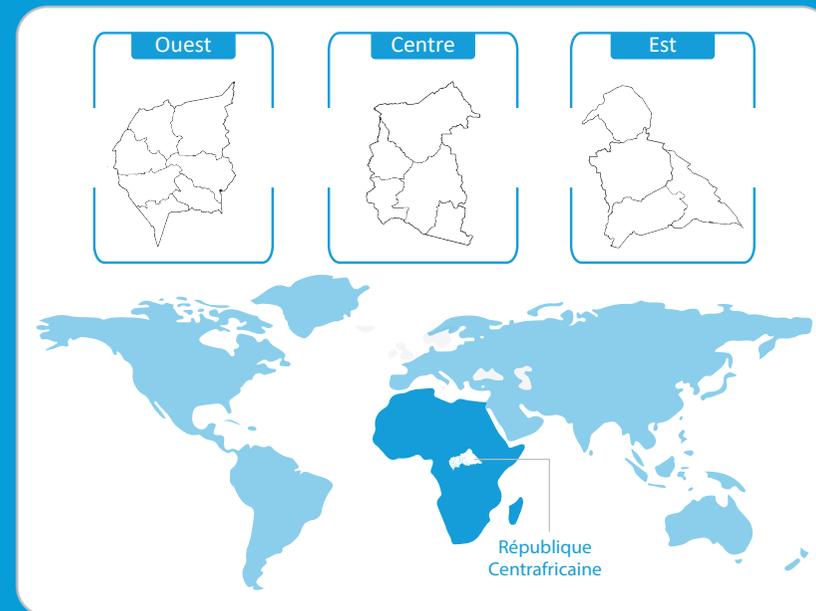
La réalisation de la vision du SNU et l'atteinte du changement désiré, dépendent des hypothèses suivantes : (i) la **volonté politique**; (ii) la **mise en œuvre des stratégies nationales et des plans sectoriels**; (iii) **l'augmentation du budget de l'État et la disponibilité des ressources** ; (iv) **l'engagement et l'adhésion des communautés**; (v) **l'effectivité des politiques de décentralisation et de développement local** et (vi) **une coopération régionale efficace à travers la mise en œuvre du Programme économique régional (PER) de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et de la stratégie de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).**

Sous le leadership du Coordonnateur résident du SNU, l'UNCT et le MEPCI, les mécanismes suivants assureront la mise en œuvre ainsi que le suivi et évaluation de l'UNSDCF.

- Un comité directeur conjoint Gouvernement/Nations Unies, avec la participation de toutes les parties prenantes, garantira la cohérence de l'action du SNU en RCA et appréciera les performances dans la mise en œuvre de l'UNSDCF et l'atteinte des ODD ;
- Des groupes de résultats, regroupant les entités du SNU et les départements sectoriels, assureront le suivi des réalisations de l'UNSDCF. Ces groupes seront coprésidés par une entité du SNU et un ministère sectoriel.



LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE EN BREF



DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET POTENTIALITÉS EN RESSOURCES NATURELLES

SUPERFICIE	623 000 KM2
TERRES ARABLES	15 MILLIONS HA
TERRES DE PÂTURAGE	16 MILLIONS HA
SUPERFICIE DES FORÊTS	3,8 MILLIONS HA
ESPÈCES BOIS EXPLOITÉES	12 À 16
INDICES MINÉRAUX	470
MINÉRAIS EXPLOITÉS	2 (DIAMANTS ET OR)
MINÉRAIS EXPLOITABLES	14 SUBSTANCES
EXPLORATION PÉTROLIÈRE	3 SITES
SUPERFICIE FAUNE	84 904 KM2
Eaux Douces	47MILLIARDS M3/AN

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES EN 2021

POPULATION TOTALE	6 145 254
HOMMES	3 011 175
FEMMES	3 134 079
DENSITÉ (HAB/KM2)	8
POPULATION URBAINE	38%
POPULATION < 35 ANS	78%
POPULATION < 18 ANS	50%
CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE	2,5%
AGE MOYEN MARIAGE	26,9
NOMBRE ENFANTS / FEMMES (15-49 ANS)	6,4
ESPÉRANCE DE VIE	53,3
TAILLE MOYENNE MÉNAGE	4,7
PART DE LA POPULATION ACTIVE	55%
PART DES JEUNES SANS EMPLOI	62%

SOURCES : PROJECTION RCGPH, MICS6, ICASEES, UNFPA, UNICEF

DONNÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT ET PAUVRETÉ

	2019	2020
IDH	0,397	390
RANG IDH	188È/189	188È/189
RANG INDICE DE L'INÉGALITÉ DU GENRE (IIG)	159È/189	159È/189
INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ	70,5%	72,5%
PROP PERS VICTIMES DE VIOLENCES (PHYSIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET SEXUELLE)	25%	28%
PROP PERS VICTIMES DE DISCRIMINATION. NBRE PERS DÉPLACÉES INTERNES (MILLIER)	25%	30%
NBRE PERS RÉFUGIÉES À L'EXTÉRIEUR (MILLIER)	665	722
NBRE PERSONNES DÉSARMÉES	585	700
NBRE D'ENFANTS SOLDATS DÉMOBILISÉS..	3.023	4.775
	9 026	9 532

SOURCES : NATIONS UNIES ET BANQUE MONDIALE

CHAPITRE 1.

Progrès accomplis vers la réalisation de l'Agenda 2030



Fragilisée par plus de trois décennies de crises politiques, sécuritaires, sociales et économiques, la RCA continue de faire face à des défis majeurs dans les domaines de paix, de sécurité et de stabilisation de la situation macroéconomique et financière, limitant les capacités de l'État à répondre aux besoins et aux aspirations des populations. Cette situation, exacerbée par les effets de la COVID-19, la crise post-électorale et le conflit en Ukraine, a ralenti les progrès vers l'atteinte des ODD.

Après le retour à l'ordre constitutionnel en 2016, l'appui du SNU à travers le Plan-cadre des Nations Unies pour l'Assistance au développement (UNDAF+ 2018-2022) aux priorités nationales déclinées dans le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) a contribué à la stabilisation du pays et jeté les bases du relèvement socio-économique. L'approche communautaire et le partenariat entre le SNU et les autorités nationales, les acteurs humanitaires et les PTF ont favorisé l'amélioration de la situation sécuritaire et humanitaire, la restauration de l'autorité de l'État, la délivrance des services sociaux de base et la relance économique.

Des résultats encourageants ont été enregistrés, avec une amélioration des indicateurs socio-économiques, parmi lesquels une légère baisse de la mortalité maternelle (de 882 pour 100 mille naissances vivantes en 2010 à 829 en 2019)¹, une mortalité infantile en régression (de 174 ‰

en 2010 à 99 ‰ en 2019)², un taux net de scolarisation en progression (de 60% en 2018 à 96% en 2019)³ et une croissance économique moyenne de 4,2 % sur la période 2016-2019.

Néanmoins, la RCA a connu un changement de paradigme en 2020. En effet, les progrès enregistrés ont été annihilés à partir de 2020 avec l'apparition de la COVID-19, le déclenchement d'affrontements armés visant à empêcher la tenue des élections générales couplées avec la multiplication des attaques contre les acteurs humanitaires, la suspension du programme FEC du FMI, la suspension et les reports des appuis budgétaires, la dégradation des relations avec les instances monétaires sous-régionales (BEAC et COBAC) au sujet de l'adoption de la cryptomonnaie et, enfin, la crise en Ukraine et ses effets sur les prix de l'énergie et des produits alimentaires. Cette succession de crises a accentué la vulnérabilité et la fragilité des populations, notamment les femmes et les enfants.

L'analyse des indicateurs des ODD dans le cadre de l'ACP a révélé des progrès mitigés dans l'atteinte de l'Agenda 2030 en RCA.

¹RGPH 2003, RNDH 2017 et OMS.

²RGPH 2003, RNDH 2017 et MICS6

³Annuaire Statistique 2018-2019, Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire



PAIX

Depuis la fin de l'année 2020, le climat sécuritaire en RCA est en proie à des changements importants, caractérisés par des affrontements entre les groupes armés et les FACA appuyées par les forces alliées bilatérales dans plusieurs régions du pays. Le nombre de déplacés était estimé à 602 000 à la fin mai 2022. La présence de la MINUSCA a joué un rôle déterminant dans la stabilisation du pays à travers l'organisation réussie des élections, la défense des institutions démocratiques et la protection des civils. Toutefois, le futur de la stabilisation et de la consolidation de la paix en RCA dépendra de la revitalisation de l'APPR-RCA et de la mise en œuvre mutualisée de la feuille de route de Luanda.

Pour un besoin réel de 6 500 fonctionnaires et agents de l'État (FAE) à l'intérieur du pays, 4 117 étaient présents à leurs postes en novembre 2020, dont seulement 1 155 dans les régions de l'est⁴, témoignant de la réticence des fonctionnaires à cause de l'insécurité et la présence des groupes armés.

Dans le domaine de la justice, la soif des populations n'est pas encore totalement satisfaite en raison des difficultés d'organisation des assises criminelles et des audiences foraines dues à une mobilisation

ardue des ressources adéquates, et une faible complémentarité entre les juridictions ordinaires, la Cour Pénale Spéciale (CPS), la Cour Pénale Internationale (CPI) et la Commission Vérité-Justice-Réparation et Réconciliation (CVJRR) encore à ses débuts.

Pour consolider la paix et l'autorité de l'État, il avait été initialement convenu d'organiser les élections locales en 2022. Jamais tenues depuis 1988, ces élections sont porteuses de plusieurs enjeux, constituent des opportunités pour la gouvernance et le développement local, la décentralisation politique, la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en RCA (APPR-RCA) et des recommandations du dialogue républicain, le renforcement de la participation politique des femmes et des jeunes et enfin la consolidation de la démocratie. Néanmoins, l'organisation de ces élections, reportée à janvier 2023, reste incertaine en raison des difficultés de mobilisation de ressources internes et externes. En outre, les réactions suscitées par la réforme constitutionnelle initiée par les autorités centrafricaines en 2022 constituent une source d'inquiétude pour la stabilité du pays.



POPULATION

L'analyse du développement social et de l'exclusion démontre que la pauvreté s'est aggravée en raison des conséquences dévastatrices des crises socio-politique, sanitaire, ukrainienne et environnementale sur les conditions de vie des populations. La proportion des personnes vivant avec moins de 1,90\$US par jour en parité de pouvoir d'achat est passée de 70,5 % en 2019 à 72,5 % en 2021⁵ (pour les femmes 77,0% en 2019 et 78,9% en 2021). Selon la Banque mondiale, plus de 3,5 millions de Centrafricains devraient continuer à vivre dans l'extrême pauvreté en 2022, et l'indice d'inégalité de Gini a dépassé aujourd'hui les 50%. En effet, la perte de pouvoir d'achat des populations liée à la baisse des revenus, la dégradation avancée des infrastructures socio-économiques, les difficultés de l'administration à répondre aux besoins des populations, et l'inégale répartition des projets de développement socio-économique entre les régions accentuent la vulnérabilité des populations et plus particulièrement celles des régions les plus éloignées de la capitale.

Par ailleurs, du fait de la détérioration de la situation socio-sécuritaire et de la recrudescence des violences armées dans plusieurs régions du pays, le nombre

de personnes touchées par l'insécurité alimentaire a augmenté, passant de 2 millions en 2019 à 2,2 millions en 2022 après avoir atteint 2,3 millions en 2020⁶. Aussi faudrait-il souligner que la crise en Ukraine avec ses corollaires, notamment la hausse des prix des produits de première nécessité qui sont importés, la rupture des stocks de carburants, et la hausse des coûts de transports ont exacerbé davantage cette situation déjà alarmante.

Concernant la santé et le bien-être, la RCA a l'un des ratios médecin/patient les plus bas du monde. Elle ne dispose que de 0,6 médecin pour 10 000 habitants contre une moyenne régionale de 1,5. En 2019, la RCA était classée 159^e sur 189 pays en matière d'indice de sécurité sanitaire mondiale de l'OMS, mettant ainsi en exergue la fragilité du système de santé liée aux conséquences des conflits. L'accès aux services de la planification familiale demeure un défi, les besoins non satisfaits en planification familiale s'élevant à 37,6% pour toutes les femmes en âge de procréer⁷. La prévalence du VIH est de 2,9 % chez les 15-49 ans, les jeunes filles étant touchées de manière disproportionnée (4,2% chez les filles, et 0,7% chez les garçons). Globalement, l'espérance de vie à la naissance est très faible même si

elle s'est améliorée, passant de 49 ans en 1988, à 53,3 ans en 2020.

déni de ressources, d'opportunités ou de services (25%).

Le secteur de l'éducation a été considérablement affecté par les crises politiques, sécuritaires, sanitaires et économiques de ces trois dernières décennies. En 2019⁸, un quart des enfants ne sont pas scolarisés au fondamental 1 et 2. Ce taux est plus élevé parmi les filles (30 %) et les plus pauvres (environ 40 %). Les conditions d'accès à l'éducation sont toujours très limitées et peu équitables en raison de l'insécurité qui a contribué fortement à l'absence d'enseignants qualifiés, et plus généralement de fonctionnaires de l'État dans les zones reculées du pays. En mars 2021, la crise sécuritaire et la pandémie ont entraîné la fermeture de 1000 écoles. En recul par rapport à 2010, le taux d'achèvement est de 27% pour le cycle primaire.

En dépit des efforts déployés par les autorités, l'égalité entre les sexes est encore loin d'être une réalité en RCA. Le caractère patriarcal des normes et coutumes est généralement défavorable aux femmes et aux filles. En 2019 et 2020, la RCA a été classée 159^e sur 189 pays ayant les bonnes pratiques en faveur de la promotion du genre avec un score de 0,682 en 2019 et 0,680 en 2020 de l'indice d'inégalité de genre (IIG). Les VBG demeurent un grand défi. En 2021, 11 592 cas de VBG ont été enregistrés (augmentation de 26% par rapport à 2020) avec davantage d'agressions physiques (26%), de violences sexuelles (25%) et de

⁸Annuaire Statistique Scolaire 2018/2019



PROSPÉRITÉ

Même si le tissu économique s'est fortement réduit suite à la crise de 2013, le processus de relance a amorcé une tendance haussière depuis 2014. En revanche, cette tendance a été inversée sous l'effet de la COVID-19 et la crise en Ukraine avec notamment la baisse de l'activité économique et la pénurie des produits de première nécessité. Les perspectives de croissance sont encore plus nuancées avec la suspension du programme FEC du FMI, et les reports de décaissements des appuis budgétaires par certains partenaires traditionnels.

À cela s'ajoute le refroidissement de la coopération avec les autorités monétaires de la sous-région au sujet de l'attribution de cour légale à la cryptomonnaie et le lancement du Sango Coin. Cette situation impactera la croissance économique qui était pourtant projetée à 4% en 2022 par le FMI.

L'intégration régionale constitue un enjeu majeur pour la RCA et ce, en raison de son enclavement et de sa situation frontalière avec six pays de l'Afrique centrale qui nécessite la réalisation des infrastructures routières pour la connectivité nationale

et régionale.

Le pays a signé le 21 mars 2018, puis ratifié le 9 avril 2020 l'accord portant sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) couvrant les 54 pays de l'Union africaine.

Pour permettre au pays de profiter des avantages qu'offre cette nouvelle zone, les autorités nationales travaillent, avec l'appui du SNU, à l'élaboration de sa stratégie de mise en œuvre.

⁷MICS6

⁸Annuaire Statistique Scolaire 2018/2019



PLANETE

En matière d'environnement, la RCA dispose d'un milieu naturel riche composé de forêts, de savanes, de montagnes, d'un réseau hydrographique ainsi que de nombreuses salines et rivières réparties sur l'ensemble du territoire et propices à l'épanouissement des espèces animales sauvages et aquatiques. Le pays compte également une réserve de la biosphère (Bamingui-Bangoran) reconnue par l'UNESCO et deux sites naturels (notamment le parc national du Manovo-Gounda St Floris et le Trinational de la Sangha) inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, dont un également inscrit sur la liste de biens en péril (parc national du Manovo-Gounda St Floris). Cependant, ce potentiel environnemental contraste avec la réalité quotidienne au regard des pratiques de gestion et d'exploitation de ces ressources traditionnelles qui entraînent une perte de plus en plus importante de la biodiversité.

Bien que la RCA soit dotée de tous les permis d'exploitation et d'aménagement (PEA) et de plans d'aménagement, les principaux facteurs de fragilité sont entre autres la déforestation, le système de production et d'exploitation agricole rudimentaires (cultures sur brûlis) et les industries dévastatrices, comme celles du

bois de grume ou l'industrie minière, qui continuent de dégrader l'environnement avec la pollution des cours d'eau et la destruction de la biodiversité et des ressources naturelles disponibles (faune et flore). Les crises environnementales et climatiques notamment les inondations ont également des répercussions sur la santé sexuelle des femmes et des filles. A titre d'illustration, les accouchements sont faits à domicile dans des conditions de haut risque en raison de la non-accessibilité des personnels de santé. La lutte contre les changements climatiques et leurs effets sont au cœur de l'action des autorités nationales qui, à cet effet, ont pris plusieurs engagements au niveau international. Malgré cela, les systèmes de production agricole restent rudimentaires et exposés aux aléas climatiques.

Par ailleurs, malgré la quasi-absence de données socio-économiques fiables, l'Analyse commune de pays a fourni une évaluation complète de la situation du développement et de la mise en œuvre des ODD en RCA. Les défis du développement qui y sont révélés, ainsi que les recommandations et les leçons tirées de l'évaluation finale de l'UNDAF+, ont servi de base à l'élaboration de l'UNSDCF.

En tant que document de référence permettant de suivre les progrès vers la réalisation des ODD, l'Analyse commune de pays sera mise à jour sur une base annuelle pendant la période de mise en œuvre de l'UNSDCF.

Les revues annuelles de l'UNSDCF constituent un cadre approprié qui non seulement permettra de mettre en exergue les progrès réalisés mais servira aussi de base aux discussions multipartenaires sur l'évolution de la situation du développement du pays.

CHAPITRE 2.

Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2030



Pour garantir le succès de la mise en œuvre de ce Plan-cadre de coopération, le système des Nations Unies en RCA est uni dans l'action et partage les valeurs transformationnelles et de développement qui placent les personnes laissées pour compte et/ou à risque de l'être au cœur de ses interventions. En même temps, le SNU renforce davantage ses partenariats stratégiques dans le cadre du nexus Humanitaire-Développement-Paix afin de renforcer efficacement la mutualisation des efforts de tous les acteurs nécessaires pour soutenir les priorités nationales et de contribuer ainsi à accélérer les progrès vers l'atteinte des ODD et de l'Agenda 2063.

2.1 Théorie du changement

L'UNSDCF 2023-2027 est sous-tendu par une théorie du changement cohérente avec des objectifs que la RCA s'est fixés à l'horizon 2030. Elle est construite sur la base d'une approche participative, inclusive et rigoureuse. Elle est le reflet de la vision stratégique du SNU qui à son tour est basée sur les défis prioritaires identifiés dans l'Analyse commune de pays. Elle découle de l'exercice d'identification des priorités conduit conjointement avec les partenaires (gouvernement, société civile, secteur privé, et PTF) en avril 2022. Cette théorie du changement se présente comme suit:

Si d'ici à 2027,

Les populations en RCA vivent dans un environnement où les mécanismes de consolidation de la paix, de réconciliation nationale, et de gouvernance sont inclusifs, redevables et efficaces ;

Les populations en RCA vivent dans un État de droit et accèdent à la justice, à la sécurité, et leurs droits humains sont promus et protégés ;

Les populations en RCA, notamment les femmes, les enfants, les jeunes et les

autres groupes vulnérables accèdent et utilisent de manière inclusive et durable des services de qualité en matière d'éducation, de santé, de nutrition, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de sécurité alimentaire et de protection sociale ;

Les populations en RCA, notamment les femmes, les enfants, les jeunes, et les autres groupes vulnérables sont protégées de toutes formes de violences, d'exploitation, et de discrimination, y compris celles basées sur le genre, dans un environnement propice à l'égalité entre les sexes ;

Les populations en RCA, en particulier celles vivant dans les zones rurales, accèdent de manière équitable à des infrastructures de qualité, durables et résilientes qui favorisent la relance économique, le bien-être, et l'intégration régionale ;

Les populations en RCA, notamment les femmes, les jeunes, les réfugiés, les retournées, les PDI et tous les autres groupes vulnérables, accèdent de manière équitable et durable aux opportunités économiques qui favorisent la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, l'innovation et la digitalisation ; et la résilience de l'État et des populations

est renforcée à travers la gouvernance durable des ressources naturelles et de l'environnement.

De plus, le SNU, en collaboration avec toutes les parties prenantes, a identifié des résultats collectifs qui vont maximiser l'impact des interventions des différents acteurs, renforcer l'intégration entre la MINUSCA et l'UNCT et optimiser les partenariats avec les PTF et la société civile.

Si d'ici à 2027,

La réintégration dans les communautés d'accueil et de réinstallation des ex-combattants y compris des ex-combattants femmes, des ex-combattants non-éligibles au PNDDRR, des démobilisés spontanés, des jeunes associés aux groupes armés et d'anciens enfants soldats, est effective grâce à leur participation conjointe à la réhabilitation des infrastructures socio-économiques, à la relance de l'économie locale, à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix ; et

Les personnes les plus vulnérables vivant dans les zones de convergence et/ou touchées par la crise recouvrent sans discrimination leurs droits fondamentaux, et ont accès à des services sociaux de base durables, des moyens de subsistance, et des opportunités économiques.

Alors,

La RCA deviendra un État de droit, stable, prospère et en harmonie avec la nature où ses populations réalisent pleinement leur potentiel et bénéficient équitablement du développement du pays.

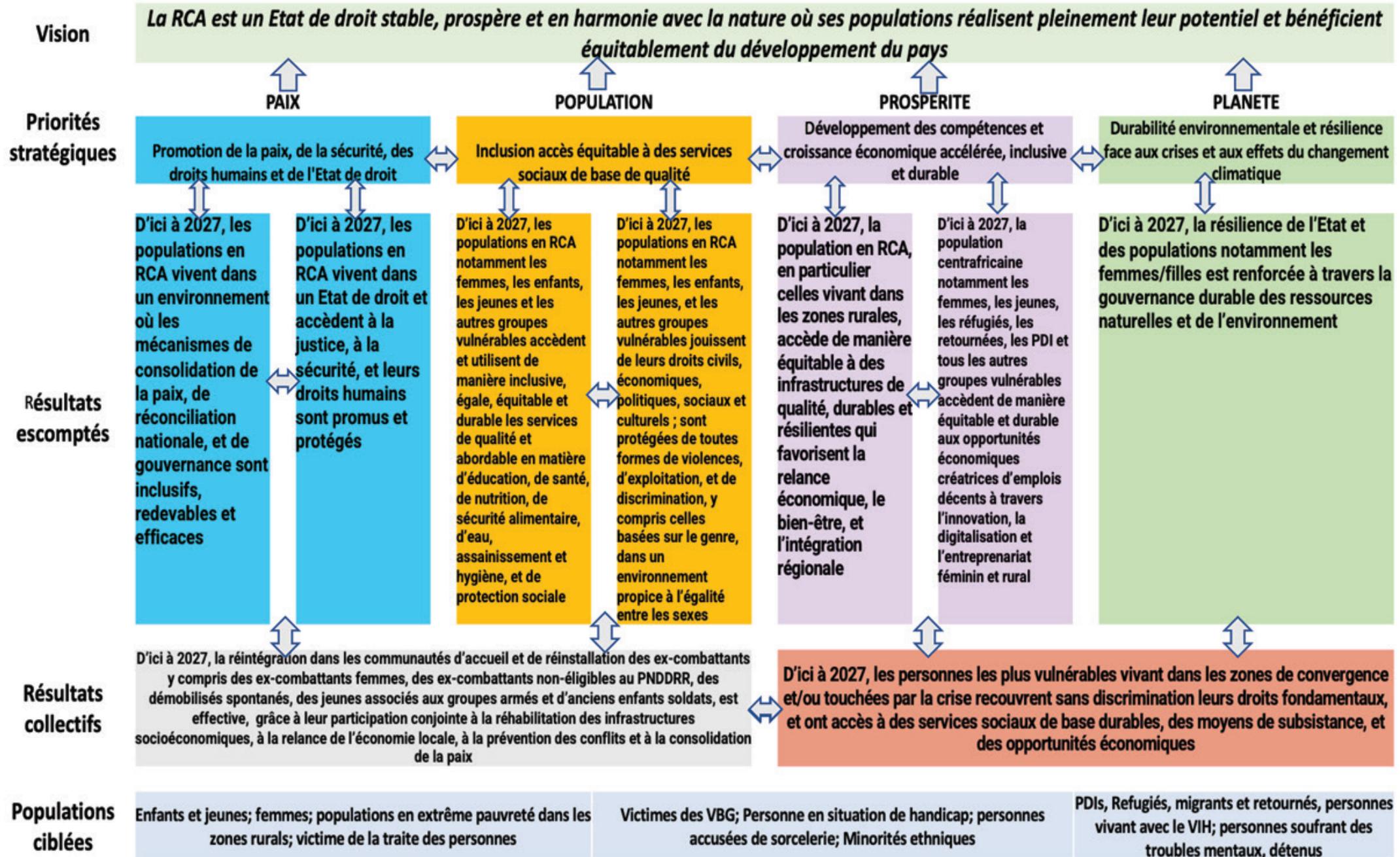
L'atteinte de ce changement désiré et la réalisation de la vision du SNU dépendent des hypothèses suivantes :

- Mise en œuvre des stratégies nationales et des plans sectoriels, y compris dans le domaine sécuritaire ;
- Volonté politique et augmentation du budget de l'État ;
- Disponibilité des ressources et coopération régionale efficace, y compris la mise en œuvre du PER de la CEMAC et de la stratégie de ZLECAF ;
- Engagement et adhésion des communautés ;
- Effectivité de la politique de décentralisation et de développement.

Cependant, **les risques suivants** ne doivent pas être négligés :

- Non-respect de l'APPR et d'autres engagements nationaux, régionaux et mondiaux ;
- Persistance des conflits et détérioration de la situation sécuritaire ;
- Insuffisance des ressources et désengagement des PTF ;
- Manque de volonté politique et/ou lenteur dans la mise en place des réformes institutionnelles ;
- Crise sanitaire et/ou catastrophe naturelle.

Théorie de changement de l'UNSDCF 2023-2027





2.2 Priorités stratégiques et réalisations

Le SNU est conscient que la réalisation des ODD à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine dépend de la compréhension des situations politique, sécuritaire, humanitaire, économique, socio-sanitaire et environnementale qui évoluent d'année en année en RCA. Par conséquent, le choix des priorités est basé non seulement sur les principaux défis identifiés dans le cadre de l'Analyse commune de pays et l'évaluation de l'UNDAF+ 2018-2022, mais aussi sur les

recommandations du dialogue républicain de mars 2022.

Dans l'attente de la définition participative de la vision nationale à l'horizon 2050, laquelle sera stratifiée en programmes quinquennaux dont le premier succèdera au RCPCA en 2024, les lettres de missions gouvernementales sont écrites et les différentes stratégies sectorielles élaborées sur la base des priorités issues du discours d'investiture du chef de l'État de mars 2021 et du Programme de politique générale du Gouvernement de mars 2022 :

Axe 1

Œuvrer pour une société plus inclusive en améliorant les relations entre les individus et les relations entre les individus et nos institutions ;

Axe 2

Construire une économie plus ouverte à la concurrence, qui encourage l'innovation et l'investissement, favorise l'activité économique et le commerce et facilite la croissance inclusive ;

Axe 3

Améliorer les capacités des populations pour qu'elles soient en mesure, par l'autonomie et l'autodétermination, de générer de la prospérité pour notre pays.





À travers une approche inclusive et collaborative, le SNU a mené l'exercice de priorisation stratégique de l'UNSDCF avec la partie nationale et les PTF. Selon une méthodologie intégrée et multidimensionnelle basée sur les 5 P de l'Agenda 2030 (Paix, Population, Prospérité, Planète et Partenariat), les défis identifiés dans l'Analyse commune de pays

ont été discutés, et les domaines prioritaires sur lesquels le SNU doit se focaliser ont été retenus. Les enjeux liés à l'ODD 17 (Partenariat) sont pris en considération de manière transversale.

Les défis prioritaires sont les suivants:



PAIX

1. Vide sécuritaire sur l'ensemble du territoire, manque de sécurité des populations en raison de l'absence des FDSI et faiblesse de la présence de l'État ;
2. Non-respect des droits humains, violences basées sur le genre et culture de l'impunité ; et
3. Non-respect des accords de paix, faiblesse de la réconciliation et de l'unité nationale et exclusion ethnique, régionale, de genre (surtout les femmes) et d'âge (surtout les jeunes).



POPULATION

4. Accès et offres insuffisantes en quantité et qualité de services sociaux de base ; et
5. Inégalité entre les sexes et âges et faible financement pour l'autonomisation des femmes, jeunes et autres groupes vulnérables.



PROSPERITE

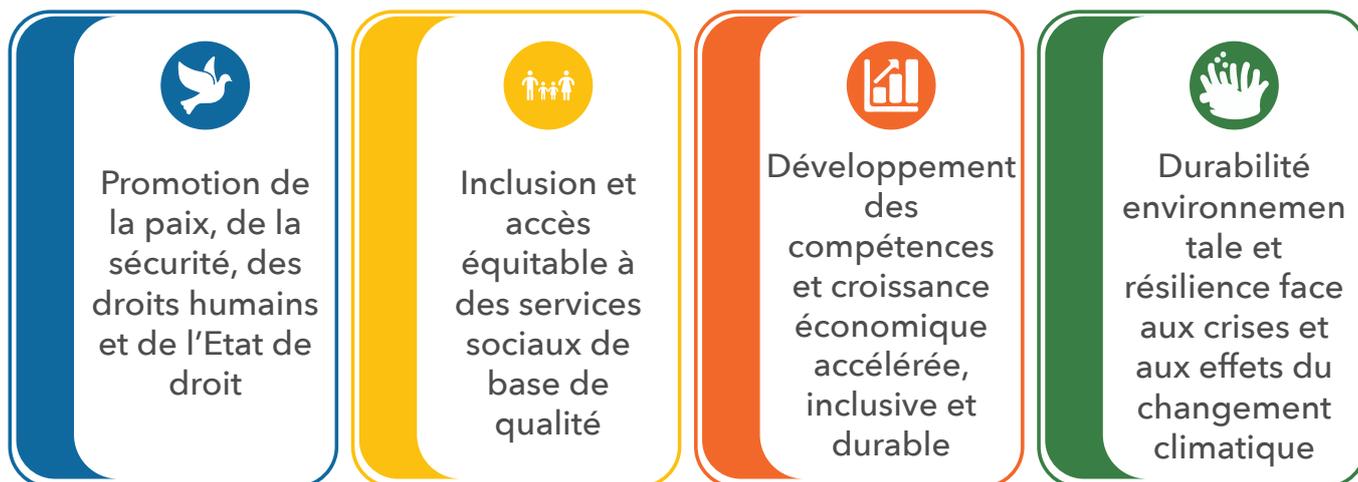
6. Insuffisance et dégradation des infrastructures socioéconomiques existantes ; et
7. Manque et/ou insuffisance du capital humain en matière d'innovation et de digitalisation.



PLANETE

8. Déforestation, dégradation de la nature et perte de la biodiversité ;
9. Insécurité alimentaire ; et
10. Faibles capacités de résilience des populations, notamment les filles/femmes, face aux chocs du changement climatique.

Ces défis sont ensuite consolidés et transformés en priorités stratégiques pour le Plan-cadre de coopération :



Dans la chaîne de résultats, à chacune de ces priorités stratégiques sont attachées des réalisations (effets); puis, à chacune des réalisations sont attachés des produits. Les priorités stratégiques et les résultats escomptés de ce Plan-cadre de

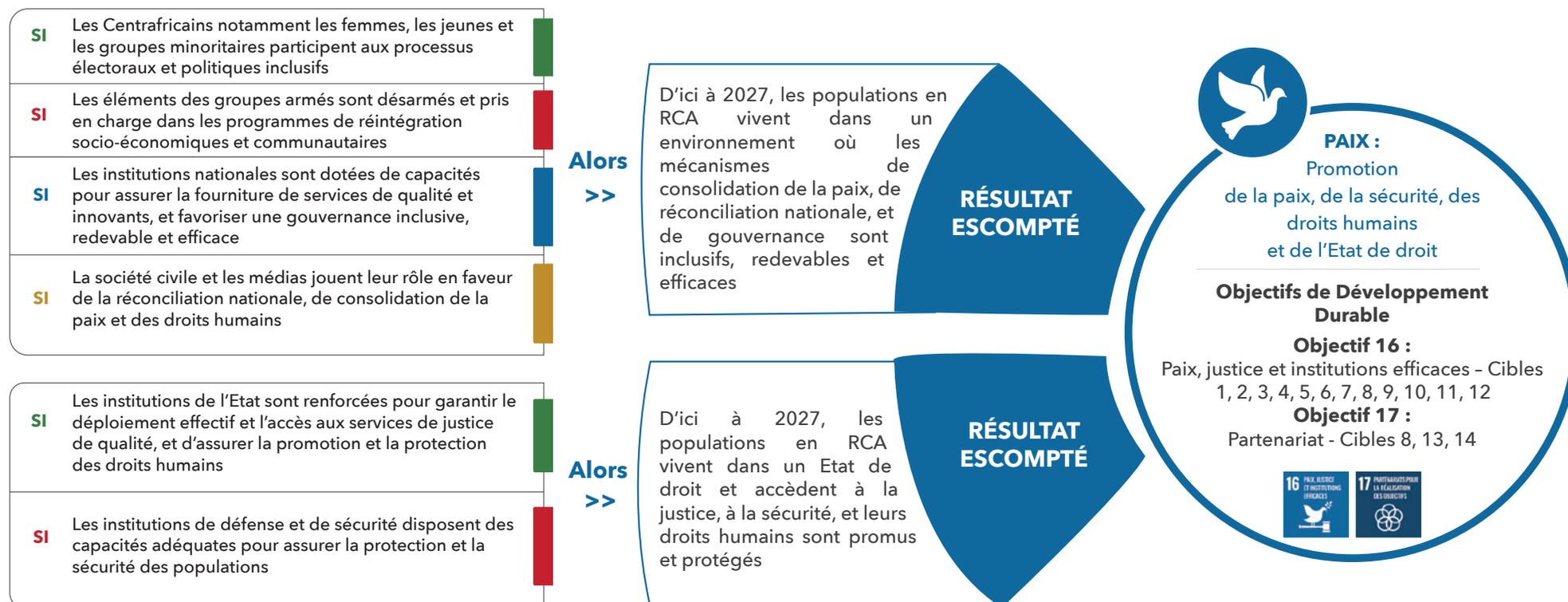
coopération ont un lien intersectoriel et sont basés sur l'engagement et l'action conjointe du SNU. Ils sont alignés sur les priorités nationales, les stratégies régionales, l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030.





PAIX : Promotion de la paix, de la sécurité, des droits humains et de l'Etat de droit

Théorie de changement



Accélérateurs

Renforcement des capacités des FDSI ; réactualisation et vulgarisation des textes (loi) régissant la gestion des ressources naturelles ; vulgarisation de l'APPR, mise en œuvre efficace de la feuille de route de Luanda (Angola); réforme du secteur de la sécurité ; gestion effective des armes et munitions ; mise en œuvre de la RESA ; renforcement de la présence et du fonctionnement des institutions judiciaires et sociales sur toute l'étendue du territoire ; renforcement des institutions des droits humains ; sensibilisation et formation dans le domaine des droits humains ; renforcement du contrôle de frontières, y compris la présence de FSI sur tout le territoire ; sécurisation effective de la transhumance ; renforcement des capacités des acteurs judiciaires (magistrats, avocats, etc.) ; amélioration des conditions de déploiement de FDSI et renforcement des mécanismes de contrôle ; création d'une structure de réinsertion sociale ; mise en œuvre d'un plan de DDDR global ; lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres (ALPC) ; dissolution intégrale des groupes armés ; lutte contre les discours de haine ; promotion de l'éducation à la citoyenneté et au changement de comportements sociaux ; renforcement de la confiance des populations dans les institutions et les forces de sécurité ; lutte contre la corruption et promotion de la bonne gouvernance.

Hypothèses

Mise en œuvre de la Politique nationale de sécurité (PNS) sous l'angle humain ; élaboration et mise en œuvre des stratégies nationales sur la sécurité ; revitalisation de l'APPR; respect de la feuille de route

de Luanda (Angola) ; dialogue politique et cohésion sociale ; application des recommandations du dialogue républicain et du séminaire gouvernemental organisés respectivement du 21 au 27 mars 2022 et du 10 août au 6 septembre 2022 ; augmentation du budget de l'État pour le secteur de la justice ; volonté politique de combattre l'impunité ; mobilisation de ressources internes et externes ; bonne coopération régionale ; inclusion des femmes, des jeunes et des groupes minoritaires dans les processus politiques.

Risques

Manque de volonté politique ; recrutement des FDSI par les groupes armés après leur formation/ la mise à disposition des ressources ; détérioration de la situation sécuritaire et difficultés d'accès à certaines régions du pays ; crise sécuritaire dans les pays voisins ; résurgence de violences intercommunautaires ; insuffisance de ressource.

Partenariats

La persistance des conflits armés affecte une part très élevée des ressources disponibles pour la consolidation de la paix et la réconciliation nationale. La stabilisation du pays reste donc un prérequis pour son développement et l'atteinte des ODD.

Le SNU collaborera étroitement avec les entités gouvernementales, notamment les départements ministériels, le Parlement, le Conseil économique et social, le Conseil national de médiation, la Haute autorité chargée de la bonne gouvernance et les collectivités territoriales, afin de réaliser les engagements en matière de paix,

de protection des civils, de justice, de promotion des droits humains et de construction d'un État de droit.

Pour la réintégration des ex-combattants, le travail décent sera au centre des partenariats en vue d'améliorer les conditions de vie à travers une plus grande justice sociale au niveau des opportunités économiques.

Les organisations du secteur privé et de la société civile, parmi lesquelles la plateforme des confessions religieuses, le Conseil national de la jeunesse (CNJ), l'Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA) et l'Organisation Nationale des Personnes Handicapées (ONAPHA) seront impliquées en tant que partenaires de mise en œuvre en vue de garantir la promotion des droits humains.

Le partenariat avec les autres PTF, notamment l'Union européenne, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, sera renforcé dans une dynamique de complémentarité et de synergie d'actions.

Le SNU accompagnera des initiatives de coopération Sud-Sud pour favoriser le partage des connaissances et d'expériences dans le domaine de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale.

Encadré 1 : Transhumance

Source importante de revenus pour les populations rurales – 35% du secteur primaire, l'élevage bovin est devenu un facteur de tensions en République centrafricaine. Il faut souligner que le pays est situé à la confluence de pays producteurs de bétail, avec des transhumances partant du Soudan au Cameroun, en passant par le Soudan du Sud, la RDC et le Tchad.

La raréfaction des ressources en eaux et pâturages (accentuée par le changement climatique), la militarisation progressive des transhumants peuls et la multiplication des conflits entre éleveurs et agriculteurs ont facilité la mainmise des groupes armés sur ce secteur très lucratif. Profitant des tensions socio-culturelles et de la faiblesse de la représentation de l'État, ceux-ci ont mis en place un système rodé de prédation, leur permettant de prélever des taxes sur le bétail et de monnayer leurs services de protection aux éleveurs sur tous les itinéraires de transhumance.

Conscient de l'aspect régional de la transhumance et de son impact sur la stabilité de la région, l'UNSCDF s'aligne sur le Programme d'Action Régional pour la Biodiversité de la COMIFAC et de la CBLT 2020-2025, ainsi que sur la Stratégie nationale de restauration de l'autorité de l'État qui visent à adresser les causes d'instabilité chronique liée à la présence des groupes armés et à renforcer la présence de l'État pour sécuriser l'intégrité du territoire centrafricain.



POPULATION : Inclusion et accès équitable à des services sociaux de base de qualité

Théorie de changement

SI	Les enfants, les jeunes, les femmes notamment les plus marginalisés accèdent à une éducation - formelle et non-formelle - de qualité de façon équitable dans un environnement protecteur
SI	Les populations en RCA, notamment les groupes les plus vulnérables, ont progressivement accès à un système de protection sociale plus inclusif et réactif aux chocs
SI	Les populations en RCA, notamment les femmes, les nouveau-nés, et les enfants, ont accès et utilisent des services intégrés de qualité, inclusifs, et à haut impact sur la santé y compris le VIH/SIDA, la nutrition, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, au niveau des formations sanitaires, des écoles et des communautés
SI	Les populations en RCA, en particulier les plus exposées aux risques d'insécurité alimentaire, ont accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive, et suffisante
SI	Les capacités techniques et institutionnelles des acteurs étatiques et non étatiques sont renforcées en faveur de la promotion du genre et de la lutte contre les violences, la stigmatisation et la discrimination basées sur le genre et le VIH/SIDA
SI	Les populations en RCA vivent dans un environnement où les violences, y compris celles basées sur le genre, sont prévenues et les victimes bénéficient de services renforcés de prise en charge holistique et inclusive

Alors
>>

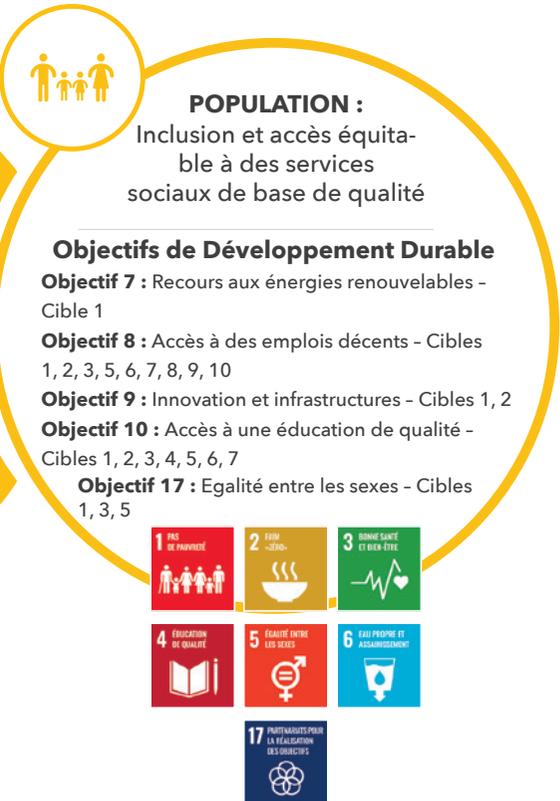
D'ici à 2027, les populations en RCA, notamment les femmes, les enfants, les jeunes et les autres groupes vulnérables accèdent et utilisent de manière inclusive et durable des services de qualité en matière d'éducation, de santé, de nutrition, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de sécurité alimentaire et de protection sociale

RÉSULTAT ESCOMPTÉ

Alors
>>

D'ici à 2027, les populations en RCA, notamment les femmes, les enfants, les jeunes, et les autres groupes vulnérables sont protégées de toutes formes de violences, d'exploitation, et de discrimination, y compris celles basées sur le genre, dans un environnement propice à l'égalité entre les sexes

RÉSULTAT ESCOMPTÉ



Accélérateurs

Promotion de la couverture universelle en matière de santé, EAH, éducation, et protection sociale; prévention et réponse à la mortalité et la morbidité maternelle ; plaidoyer et appui pour l'amélioration de l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base (transferts monétaires, services communautaires, etc.) ; amélioration des circuits d'approvisionnement en qualité et en quantité et mise en place de centrales d'achat ; appui à la mise en place de la politique de décentralisation ; promotion du dialogue intercommunautaire inclusif ; promotion du changement des normes pour l'inclusion des jeunes, des femmes et de la parité ; plaidoyer pour un budget et des dépenses équitables et sensibles au genre et priorisation des lignes budgétaires, et renforcement des capacités institutionnelles des Organisations de la société civile (OSC) féminines, des jeunes et autres groupes vulnérables ; prévention et réponse aux violences, exploitations et abus ; vulgarisation, dissémination et plaidoyer pour l'application des textes normatifs, politiques et stratégiques ; renforcement des capacités nationales (ICASEES, BCR, etc.) pour la collecte, le traitement, l'analyse et la centralisation des données ; renforcement des mécanismes communautaires de lutte contre les violences en particulier les VBG.

Hypothèses

Volonté politique et disponibilité de ressources internes et externes; appropriation et adhésion des communautés ; effectivité de la politique de décentralisation et développement territoriale.

Risques

Corruption et mauvaise gouvernance ; instabilité politique et résurgence de crises (conflits) ; catastrophes naturelles ; pandémie et épidémies ; enclavement du pays ; résistance des communautés aux changements désirés.

Partenariats

L'accès équitable à des services sociaux de base de qualité nécessite l'investissement public et privé. Face aux défis auxquels les populations centrafricaines sont confrontées, le SNU renforcera la complémentarité entre les acteurs humanitaires, de développement et de paix pour améliorer les conditions de vie des populations. Pour ce faire, les acquis de l'action humanitaire seront capitalisés en vue de créer les conditions propices et remettre le pays sur la trajectoire du développement durable. Les enfants, les jeunes et les femmes, et les populations les plus vulnérables, les populations les plus à risque ou affectées par les conflits et les catastrophes naturelles, ainsi que celles vivant dans des zones d'accès difficile seront prioritaires pour tous les acteurs ; les ressources seront mobilisées.

Le SNU renforcera également son partenariat avec les autorités nationales (les ministères en charge de la santé, de l'éducation, des affaires sociales, de la jeunesse, de l'agriculture, de l'emploi et de la protection sociale et leurs structures spécialisées) pour donner à tous, en particulier les personnes laissées pour compte ou à risque de l'être, l'accès aux services sociaux de base de qualité.

Les partenariats avec les PTF, notamment l'Union européenne, la Banque mondiale, la BAD et autres, seront consolidés pour appuyer les stratégies en vue d'accroître

l'offre de services de base et la production agropastorale.

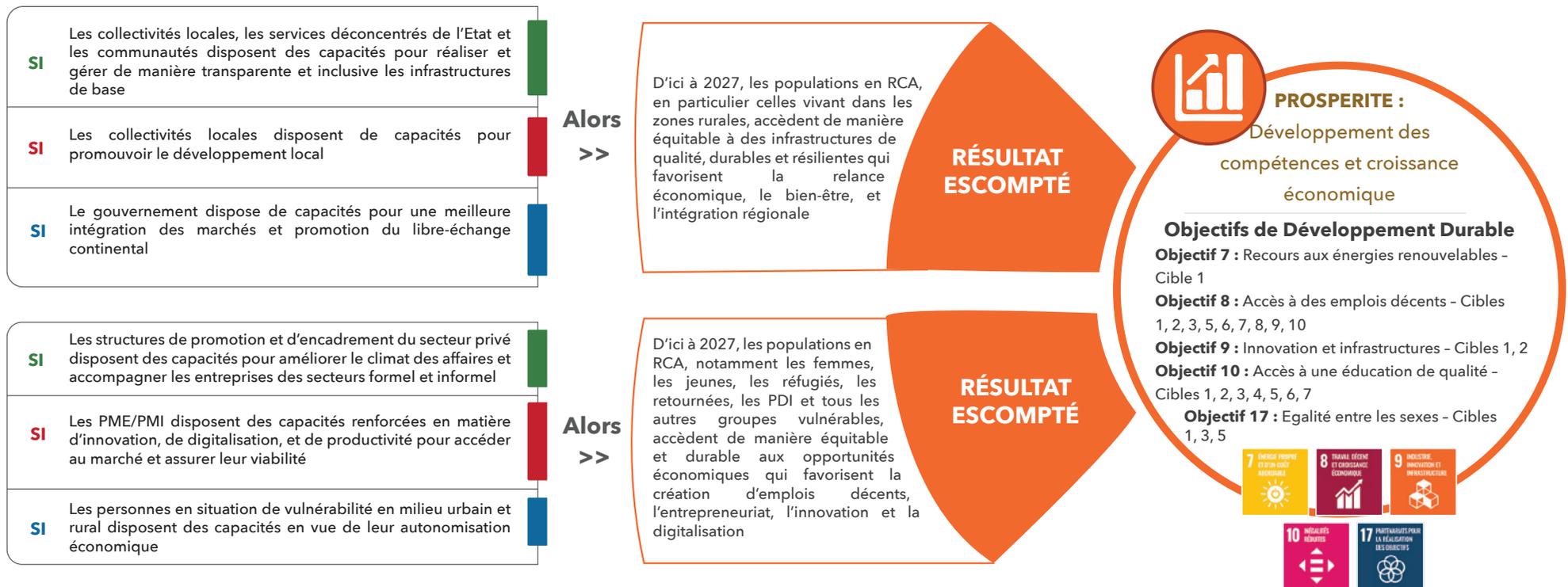
Enfin, le SNU étendra le partenariat au secteur privé pour une offre durable de services sociaux de base aux populations.





PROSPERITE : Développement des compétences et croissance économique

Théorie de changement



Accélérateurs

Amélioration de l'attractivité du pays et du cadre des affaires ; entretien des infrastructures existantes, notamment à travers l'engagement des communautés ; qualité des infrastructures à réaliser ; appui au développement d'infrastructures numériques (fibre optique et Internet) ; réformes pour améliorer la mobilisation des ressources ; promotion du partenariat public-privé pour investissement dans les infrastructures ; promotion de l'entrepreneuriat notamment en milieu rural ; création et répartition équitable des structures de formation professionnelle en matière d'innovation et de digitalisation ; mise en place de mesures fiscales incitatives pour le développement des chaînes de valeur ; élaboration des politiques et des schémas directeurs en matière de formation professionnelle, de recherche, d'innovation et d'économie numérique ; création de structures d'encadrement, d'accompagnement et d'animation des entreprises ; promotion des initiatives innovantes dans la chaîne de production (fiscalité, centre de recherche, etc.) ; développement des plateaux techniques ; renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption.

Hypothèses

Stabilité socio-politique et sécuritaire ; accompagnement de la communauté internationale pour la mise en œuvre des réformes ; bonne gouvernance et volonté politique ; disponibilité de la fibre optique ; promotion du fonds de garantie pour le développement du secteur privé ; élaboration et mise en œuvre de la stratégie de ZLECAF.

Risques

Persistance des conflits et crises sanitaires ; persistance de la crise en Ukraine ; dépréciation soutenue du franc CFA par rapport au dollar avec des incidences sur le coût du service de la dette et en termes d'inflation importée ; insuffisance des politiques et stratégies structurantes et résilientes ; désintérêts des PTF et imprévisibilité de l'aide internationale ; persistance des obstacles au développement du secteur privé.

Partenariats

La transformation économique durable notamment l'importance d'avoir des infrastructures résilientes et la croissance inclusive sont au cœur de la stratégie de développement en RCA. Le SNU apportera son soutien pour adresser les défis relatifs au capital humain, à la croissance économique et à l'amélioration des revenus à travers la création d'opportunités d'emplois.

Le partenariat pour ces réalisations repose sur des collaborations multi-acteurs (le Gouvernement, les institutions de promotion du secteur privé, les PTF et les entreprises du secteur privé) autour des objectifs ci-après : (i) apporter un appui au Gouvernement pour engager des réformes économiques ; (ii) mitiger les risques de gouvernance qui créent de l'incertitude dans l'environnement de la coopération au développement ; (iii) puiser dans les sources non-conventionnelles de financement innovants, y compris les pays émergents, les fondations, les institutions régionales, les entreprises privées, les ONG, les fonds souverains et verts. Pour cela, il est essentiel d'engager et mobiliser les entreprises notamment les PME, y compris celles du secteur informel, qui

constituent le moteur de la croissance économique et sont pourvoyeuses d'opportunités d'emplois.

Le SNU renforcera le partenariat avec les institutions nationales (les ministères en charge des questions d'emploi, de la protection sociale et de la formation professionnelle, des PME, du commerce et de l'industrie, de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts, des mines, du transport, etc.), les agences gouvernementales telles que l'ACFPE, le CAPMEA, le Conseil national de la jeunesse et les autres organisations de jeunesse au niveau national et local. Le SNU collaborera étroitement avec les PTF tels que le FMI, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Union européenne, l'Agence française de développement et d'autres partenaires bilatéraux pour impulser des projets d'envergure pour les jeunes et l'emploi. Le partenariat sera élargi à la société civile et au secteur privé qui peuvent vulgariser et diffuser les nouvelles techniques innovantes auprès des opérateurs économiques, particulièrement en milieu rural.

De même, les universités et les centres de recherche seront mobilisés en ce qui concerne les travaux à réaliser pour les nouvelles semences dans la perspective d'une agriculture résiliente et durable ainsi que les nouveaux procédés et approches agro-industriels respectueux de l'environnement. Aussi le Gouvernement mettra en place un mécanisme d'appui à la résilience des entreprises et des secteurs de production (bétail, semences, outils...) pour garantir la continuité économique et les moyens de subsistance post-catastrophe. Enfin, le partenariat public-privé et la coopération Sud-Sud peuvent s'avérer importants pour mobiliser des ressources, assurer la

durabilité, et partager les connaissances sur les techniques et procédés innovants.

Encadré 2 : Le Programme Économique Régional (PER) de la CEMAC

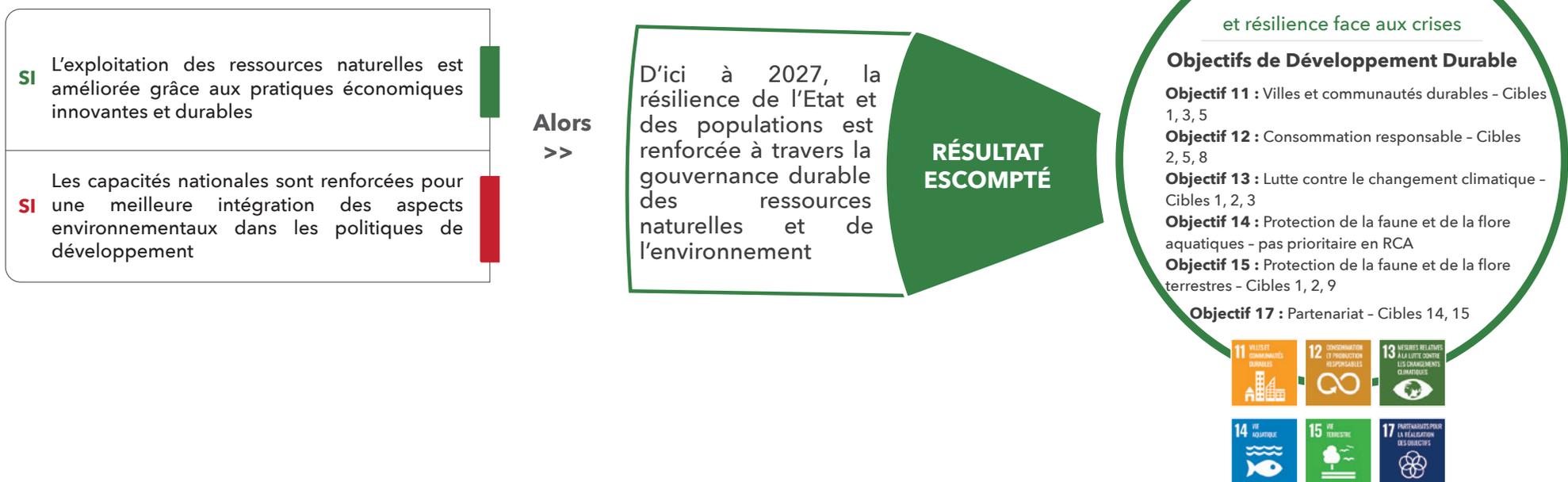
Le PER a été élaboré et adopté en vue de concrétiser la vision 2025 de la sous-région qui est de « Faire de la CEMAC un espace économique intégré émergent où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain ». L'objectif du PER est de valoriser les principales ressources de la sous-région et de bâtir une économie compétitive, diversifiée et à forte valeur ajoutée. Le PER régit le développement économique de la zone CEMAC dans son ensemble et permet d'assurer une bonne articulation entre l'agenda de la CEMAC, de ses États membres et du secteur privé, et celui des partenaires au développement de la Communauté.

Le pilier prospérité de l'UNSDCF est aligné sur les cinq axes stratégiques du PER que sont : i) la vision partagée, ii) la bonne gouvernance et l'environnement des affaires, iii) les infrastructures économiques et l'aménagement du territoire, iv) le capital humain et v) le marché commun et la diversification économique.



PLANETE : Durabilité environnementale et résilience face aux crises

Théorie de changement



Accélérateurs

Promotion de pratiques agricoles et de gestion des ressources naturelles durables ; création d'opportunités économiques et de l'emploi ; accès et sécurisation du foncier ; adoption du code foncier sensible au genre ; politiques appropriées et gestion de l'environnement ; développement de l'approche paysage et aménagement des espaces verts (recommandation de l'UNESCO sur les paysages urbains historiques - 2011) ; jumelage entre villes Sud-Sud et Nord-Sud ; développement des programmes de sensibilisation pour la gestion durable de ressources naturelles ; promotion des champions environnementaux ; renforcement des systèmes alimentaires ; sécurisation et approvisionnement des semences résilientes ; renforcement du cadre institutionnel et renforcement des politiques existantes de gestion de ressources naturelles ; développement des stratégies et programmes d'adaptation et d'atténuation ; sécurisation des corridors et développement du commerce transfrontalier ; promotion de la microfinance de proximité.

Hypothèses

Disponibilité de capacités humaines et financières ; utilisation des méthodes d'atténuation des risques majeurs et résiduels par des plans d'intervention et de secours efficaces ; volonté politique et adhésion des communautés ; adoption de politiques pour la mise en valeur des ressources naturelles ; mise en œuvre de la Contribution déterminée nationale (CDN) et de la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation au changement climatique (SN-RRCACC) et de son plan d'action ; renforcement des mécanismes

d'adaptation notamment de protection sociale et financière, considération des prévisions concernant les scénarii climatiques et intégration de la réduction des risques dans les plans de relèvement et de reconstruction.

Risques

Détérioration de la sécurité et résurgence de conflits ; persistance de la crise en Ukraine ; dépréciation soutenue du franc CFA par rapport au dollar avec des incidences sur le coût du service de la dette et sur les prix des produits et intrants importés ; insuffisance des politiques et stratégies structurantes et résilientes ; incapacité de mobilisation de ressources internes et externes ; catastrophes naturelles ; persistance des pesanteurs socio-culturelles.

Partenariats

Le SNU collaborera avec toutes les organisations nationales et internationales qui œuvrent dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement. Avec un accent sur la coordination, la planification et l'amélioration des capacités des organisations locales et celles des populations, le SNU travaillera à renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et aux effets néfastes du changement climatique.

En outre, le SNU consolidera son partenariat avec les départements ministériels (en charge de l'environnement, des eaux et forêts, de l'agriculture, des mines, de l'urbanisme, de l'énergie et de l'hydraulique).

Pour une intégration effective des aspects environnementaux dans les

politiques publiques, le partenariat avec le Parlement, les collectivités territoriales et les organisations de la société civile sera aussi renforcé. Dans une dynamique de complémentarité et de synergie d'action, le SNU s'engagera davantage avec les PTF et mécanismes de financement innovants en matière de conservation de la biodiversité, de lutte contre la dégradation de la nature et de lutte contre le changement climatique. Cette approche renforcera l'aptitude du pays à bénéficier des financements verts (Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat, Fonds pour l'adaptation au changement climatique, le Fonds de la neutralité de dégradation des Terres, l'initiative des Forêts de l'Afrique centrale-CAFI, fonds bilatéraux, etc.).

Le secteur privé (les multinationales, les entreprises nationales et les PME/PMI) joue également un rôle important, notamment en ce qui concerne sa responsabilité sociétale et environnementale. Le partenariat renforcé avec les acteurs du secteur privé créera également des opportunités d'innovations et d'investissements verts. Le SNU accompagnera enfin le partenariat public-privé ainsi que des initiatives de coopération Sud-Sud pour favoriser le partage des connaissances et le développement des technologies innovantes. A ce niveau, la collaboration avec des instituts de recherche, les centres d'excellence et des programmes régionaux sera promue.

Encadré 3 : CDN, SN-RRCACC (2022-2030), Vision 2025 de la CBLT et Plan de convergence de la COMIFAC

Le Bassin du lac Tchad (BLT), regroupant le Cameroun, le Niger, le Nigéria, le Tchad et la RCA, est structurellement secoué par des catastrophes multiformes et des chocs climatiques qui occasionnent des inondations, de la sécheresse et de l'insécurité alimentaire

L'UNSDCF est aligné sur la CDN et SN-RRCACC (2022-2030) et les objectifs du cadre stratégique de la vision 2025 de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) : (i) réduction des risques de catastrophes ; et (ii) adaptation aux changements climatiques. De plus, le Plan de convergence 2015-2025 de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), regroupant le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la RCA, la RDC et le Rwanda a permis d'enrichir l'UNSDCF en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale.



2.3 Résultats collectifs

Les conclusions de l'Analyse commune de pays ainsi que celles de consultations avec la partie nationale ont révélé le besoin d'identifier des résultats spécifiques vers lesquels tendront tous les acteurs - humanitaires, de développement et de paix. Compte tenu du contexte de la RCA, la réintégration socio-économique des ex-combattants et les solutions durables aux déplacements internes sont des résultats qui permettront de renforcer les synergies entre les acteurs, de réduire les besoins, les risques et les vulnérabilités des populations et d'accroître leur résilience.

I. Consolidation de la paix par la réintégration socio-économique des ex-combattants

La réintégration socio-économique des ex-combattants centrafricains au sein de leur communauté ou de communautés d'accueil a pour objectif stratégique général de contribuer à la restauration

de la sécurité, à la consolidation de la paix, à la réconciliation et au développement. Elle se traduit à travers le renforcement de la confiance et la consolidation des acquis de la paix par : (i) une réponse intégrée et durable pour la réintégration des ex-combattants aux niveaux communautaire, économique et social, avec une approche sensible au genre dans les zones de réinstallation ; et (ii) le renforcement des capacités des communautés pour développer des solutions alternatives et durables au conflit.

La théorie du changement se présente comme suit :

Consolidation de la paix par la réintégration socio-économique des ex-combattants

I Théorie de changement

SI	Les éléments des groupes armés sont désarmés et pris en charge dans les programmes de réintégration socio-économiques et communautaires	■
SI	Les institutions de défense et de sécurité disposent des capacités adéquates pour assurer la protection et la sécurité des populations	■
SI	Les collectivités locales, les services déconcentrés de l'Etat et les communautés disposent des capacités pour réaliser et gérer de manière transparente et inclusive les infrastructures de base	■
SI	La société civile et les médias jouent leur rôle en faveur de la réconciliation nationale, de consolidation de la paix et des droits humains	■
SI	L'exploitation des ressources naturelles est améliorée grâce aux pratiques économiques innovantes et durables	■

Alors
>>

D'ici à 2027, la réintégration dans les communautés d'accueil et de réinstallation des ex-combattants y compris des ex-combattants femmes, des ex-combattants non-éligibles au PNDDRR, des démobilisés spontanés, des jeunes associés aux groupes armés et d'anciens enfants soldats, est effective, grâce à leur participation conjointe à la réhabilitation des infrastructures socio-économiques, à la relance de l'économie locale, à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix (P 1, 3 4)

RÉSULTAT COLLECTIF



Consolidation de la paix par la réintégration socio-économique des ex-combattants

Objectifs de Développement Durable



Stratégie d'intervention

Ce résultat collectif permet d'organiser et d'harmoniser le passage des interventions transitionnelles d'urgence et de relèvement aux grands projets de développement, afin d'assurer une continuité dans les réponses. Il est composé des trois volets suivants :

Réhabiliter les infrastructures et relancer l'économie locale : les ex-combattants et les communautés d'accueil et de réintégration accèdent de manière équitable à des infrastructures socio-économiques et communautaires de qualité et des compétences améliorées dans les secteurs clés de l'économie locale, bénéficient d'actifs productifs, accèdent aux ressources de la microfinance et les utilisent dans la relance de l'économie locale.

Créer des emplois et des revenus durables et renforcer la cohésion sociale : les ex-combattants y compris les femmes,

les démobilisés spontanés et les ex-combattants non-éligibles au PNDDRR, les jeunes associés aux groupes armés et les communautés d'accueil et de réintégration ont accès à des compétences améliorées, à des emplois et des revenus durables et participent conjointement au renforcement de la cohésion sociale

Intégrer les besoins sexo-spécifiques et appuyer l'autonomisation socio-économique des femmes, des enfants et des jeunes filles ex-combattants et/ou associés aux groupes armés : il faut répondre aux besoins spécifiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons, en tenant compte de leurs expériences, rôles, capacités et responsabilités pendant et après le conflit. Dans ce cadre, des interventions spécifiques seront développées pour assurer une participation égale et significative des femmes à la mise en œuvre du volet réintégration.



II. Solutions durables aux déplacements internes

Près d'une personne sur quatre en RCA est déplacée, avec près de 602 000 personnes à l'intérieur du pays et 738 000 réfugiés centrafricains⁹ vivant dans les pays voisins, principalement au Cameroun et en RD Congo. De nouveaux déplacements sont enregistrés chaque mois, ainsi que des mouvements de retour.

Conformément à la stratégie nationale des solutions durables pour les déplacés internes, et les réfugiés de retour et aux recommandations du Forum National de Bangui, les acteurs humanitaires, de développement et de paix démultiplieront leurs efforts conjoints pour offrir des solutions durables aux déplacements internes et jeter les bases d'un développement local durable.

La théorie du changement se présente comme suit :

Solutions durables aux déplacements internes

Théorie de changement

SI	Les enfants, les jeunes, les femmes notamment les plus marginalisés accèdent à une éducation - formelle et non-formelle - de qualité de façon équitable dans un environnement protecteur
SI	Les capacités techniques et institutionnelles des acteurs étatiques et non étatiques sont renforcées en faveur de la promotion du genre et de la lutte contre les violences, la stigmatisation et la discrimination basées sur le genre et le VIH/SIDA
SI	Les personnes en situation de vulnérabilité en milieu urbain et rural disposent des capacités en vue de leur autonomisation économique ;
SI	Les populations en RCA, notamment les femmes, les nouveau-nés, et les enfants, ont accès et utilisent des services intégrés de qualité, inclusifs, et à haut impact sur la santé y compris le VIH/SIDA, la nutrition, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, au niveau des formations sanitaires, des écoles et des communautés
SI	Les populations en RCA, en particulier les plus exposées aux risques d'insécurité alimentaire, ont accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive, et suffisante

Alors
>>

D'ici à 2027, les personnes les plus vulnérables vivant dans les zones de convergence et/ou touchées par la crise recouvrent sans discrimination leurs droits fondamentaux et ont accès à des services sociaux de base durables, des moyens de subsistance, et des opportunités économiques (P 2,3,4)

RÉSULTAT
COLLECTIF



Stratégie d'intervention

Ce résultat collectif vise à mettre en place des solutions durables pour assurer que les déplacés internes n'ont plus besoin d'aide, ni de protection spécifique relativement à leur déplacement et que ces personnes jouissent des droits de l'homme sans discrimination en raison de leur déplacement. Il est composé des deux volets suivants :

Rapatriement volontaire et réinstallation

: malgré l'absence d'obstacles juridiques ou politiques empêchant le retour des déplacés, beaucoup ne le font pas en raison de la volatilité de la situation sécuritaire et de tensions avec les communautés hôtes. Au rang des autres problèmes de protection, il y a l'absence de documents civils pour certaines personnes déplacées et rapatriées, l'incertitude concernant les questions d'accès au logement, à la terre et à la propriété, ainsi que l'impossibilité de demander un recours effectif pour les violations liées au déplacement, notamment des compensations ou des réparations, ont réduit davantage la possibilité pour les personnes déplacées et rapatriées de trouver une solution durable.

Intégration locale : l'absence de logements adéquats et d'infrastructures publiques en raison de leur destruction pendant les conflits armés est un obstacle majeur au retour durable des personnes déplacées, tout comme le manque d'accès aux services sociaux de base. Les entraves à l'accès aux régimes de protection sociale et le manque de mécanismes résilients aux chocs réduisent l'éventail d'instruments permettant de trouver des solutions durables. Le manque de moyens de subsistance et d'opportunités

économiques est un facteur clé qui empêche le rétablissement d'une vie digne dans les zones de retour et d'installation. Le soutien aux opportunités économiques telles que les activités génératrices de revenus et l'entrepreneuriat sera priorisé afin de promouvoir le travail décent, la formalisation du marché du travail et l'inclusion financière des personnes déplacées.

Encadré 4 : Accords tripartites de rapatriements volontaires des réfugiés centrafricains

Dans le cadre de rapatriements volontaires des réfugiés centrafricains vivant dans les pays voisins, des accords tripartites ont été signés entre la RCA, le HCR et les républiques du Tchad (3 août 2016), du Cameroun (29 juin 2019), du Congo (6 août 2019 à Bangui), et de la RDC (5 juillet 2019). Ces accords de rapatriements volontaires font suite au retour à l'ordre constitutionnel à l'issue des élections présidentielle et législatives de 2016 et à la signature de l'APPR le 6 février 2019. En avril 2022, la RCA a signé la Déclaration de Yaoundé sur les solutions dans le cadre des déplacements forcés liés à la crise centrafricaine avec le Cameroun, la RDC, le Congo, le Tchad, le Soudan, le Soudan du Sud et l'UNHCR. L'UNSDCF contribuera à la mise en œuvre de ces accords.

2.4 Synergies entre les priorités stratégiques et les réalisations

À travers les « cinq P » de l'Agenda 2030, à savoir Population, Prospérité, Planète, Paix et Partenariat, le processus d'élaboration de l'UNSDCF est conduit par une approche intégrée et multidimensionnelle. Les défis du développement seront relevés simultanément et systématiquement tout en renforçant les synergies.

Les priorités stratégiques sont interdépendantes et alignées sur les priorités nationales, régionales et mondiales, de sorte que chacune contribue à la réalisation des autres. Dans la mise en œuvre, cette interdépendance ouvrira la voie aux programmes conjoints et au renforcement de l'approche nexus Humanitaire-Développement-Paix. Les réalisations permettront davantage d'intégration entre les interventions de la MINUSCA et de l'UNCT. Les acquis de l'action humanitaire seront capitalisés en vue de créer les conditions propices et remettre le pays sur la trajectoire du développement durable. À titre d'exemple, eu égard à l'aggravation de la pauvreté, le SNU accompagnera les autorités nationales dans la mise en place des programmes de filets sociaux et dans l'élaboration de la politique de protection sociale. La bonne gouvernance et la consolidation de la paix créeront des conditions favorables en vue d'atteindre les priorités en matière de la transformation économique et l'accès aux services sociaux de base de qualité.

En effet, les quatre priorités stratégiques sont toutes aussi importantes et doivent

être réalisées concomitamment. Ainsi, des initiatives en matière de sécurité, de consolidation de la paix et de promotion de la gouvernance efficace, transparente et participative centrées sur la population constitueront un puissant levier. Elles contribueront à mettre en place les conditions de restauration de l'autorité de l'État, ainsi qu'un cadre légal et les institutions efficaces qui garantiront les droits fondamentaux à tous (sécurité, protection, éducation, santé, eau, emploi, etc.) tout en favorisant une exploitation responsable des ressources naturelles ; en améliorant le potentiel de la croissance économique et en partageant équitablement les fruits de la production.

Plus « Uni dans l'Action » et porté sur des valeurs de transformation positive et de développement, le Système des Nations Unies s'engage dans le cadre de ce plan de coopération à développer des programmes et projets conjoints en plaçant toujours au cœur de ses interventions, les enfants, les jeunes, les femmes, les populations les plus vulnérables et les populations les plus à risque ou affectées par les conflits et les catastrophes naturelles, ainsi que celles vivant dans des zones d'accès difficile. En outre, il s'accorde à renforcer le dialogue et les partenariats stratégiques dans le cadre du nexus Humanitaire- Développement-Paix, pour mieux accompagner le Gouvernement dans la réalisation des priorités nationales alignées sur le programme 2030 des Nations Unies et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

L'inclusivité du processus de développement crée un environnement propice à la libération et à l'accélération du potentiel de capital humain, ce qui aura pour effet la transformation

structurelle de l'économie et de la société centrafricaines. Les fruits de l'accélération de la croissance économique soutenue, durable et inclusive augmentent à leur tour les investissements dans le capital humain, développent les capacités de résilience de la population, renforcent la gouvernance et consolident la paix.

2.5 Durabilité

La durabilité des réalisations de l'UNSDCF est un principe fondamental qui permet aux acteurs nationaux notamment les bénéficiaires de capitaliser les acquis de paix et de développement de façon durable. Elle repose sur la complémentarité des acteurs, la participation effective et la redevabilité en prenant son ancrage au sein des priorités nationales et des cibles des ODD tout en suivant une approche qui implique toutes les parties prenantes dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l'UNSDCF.

La durabilité fait de l'appropriation nationale, la condition sine qua non pour une mise en œuvre efficiente de l'UNSDCF. Aussi, pour assurer une appropriation nationale effective des réalisations, l'élaboration de l'UNSDCF a rassemblé différents acteurs de la partie nationale, notamment les ministères sectoriels, les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile y compris les groupes à risque d'être laissés pour compte, les institutions académiques, et les organisations confessionnelles ainsi que les autres PTF. Ce partenariat élargi sera renforcé dans la phase de mise en œuvre et de suivi car il a permis d'avoir une connaissance commune des défis et de définir conjointement des priorités stratégiques qui visent à promouvoir la

paix durable et la bonne gouvernance, le bien-être des populations et la croissance économique. Cette démarche participative a également permis de mettre en relief les défis et opportunités en vue de la création d'emplois décents, la protection de l'environnement et une utilisation optimale du numérique. Ces priorités stratégiques sont alignées sur les besoins et priorités définis dans le RCPCA, le programme de politique générale du Gouvernement et sur les objectifs des agendas 2030 et 2063.

Pour le système des Nations Unies en RCA, la création des conditions garantissant la durabilité des réalisations nécessite également la réaffirmation du rôle et la contribution de Gouvernement dans le pilotage de la mise en œuvre et le financement de l'UNSDCF. A ce titre, le Système des Nations Unies ne ménagera aucun effort pour soutenir le Gouvernement dans la mobilisation des ressources et leur utilisation efficiente conformément au principe de redevabilité. De plus, pour assurer la transparence et renforcer la redevabilité, le suivi de la mise en œuvre conjointe de l'UNSDCF permettra de rendre compte de la réalisation des ODD, notamment à l'occasion du forum politique de haut niveau pour le développement durable et des examens nationaux et locaux volontaires.

Par ailleurs, chaque réalisation de l'UNSDCF est la résultante des produits innovants et durables qui visent à renforcer entre autres les capacités techniques, technologiques et institutionnelles des parties prenantes nationales et locales notamment les bénéficiaires en matière de gouvernance, de résilience et d'innovation. L'accompagnement de l'État

pour une déconcentration qui rassure les administrés et une décentralisation qui aigüise leur participation à la gestion des affaires publiques contribuera à une bonne durabilité des interventions et résultats envisagés dans le cadre de l'UNSDCF. Dans cette perspective, les parties prenantes doivent disposer de compétences nécessaires et suffisantes pour assurer la durabilité des réalisations. Le SNU se mettra ainsi aux côtés des autorités nationales et d'autres parties prenantes pour bâtir des initiatives de renforcement des capacités basées sur des évaluations solides et des stratégies innovantes visant à mitiger les risques, éliminer les goulots d'étranglement institutionnels et produire des résultats exploitables à court, moyen et long terme.

2.6 Avantages comparatifs des Nations Unies

Le SNU en RCA s'engage à tirer parti de ses avantages comparatifs pour travailler conjointement et plus efficacement avec le Gouvernement et tous les autres partenaires dans la mise en œuvre de l'UNSDCF. Dans le cadre de la préparation de l'UNSDCF, un exercice de configuration est entrepris permettant à toutes les agences résidentes et non-résidentes du SNU, ainsi qu'à la MINUSCA, d'analyser leur composition et d'examiner les capacités disponibles et nécessaires – programmatiques, opérationnelles et financières – et les synergies potentielles. La note détaillée de configuration se trouve

dans l'Annexe 3 du présent document.

Le SNU est constitué de 23 Fonds, Agences, Programmes (AFP) et entités, dont 17 résidents et 6 non-résidents¹⁰. Ses capacités opérationnelles sont reflétées dans le positionnement des 4 piliers de l'UNSDCF (tableau ci-dessous). Dans l'esprit de la réforme du système de développement des Nations Unies, l'UNSDCF vise à mobiliser de façon coordonnée et intégrée tous ces acteurs.

¹⁰Bien qu'OCHA fait partie de l'UNCT en RCA, compte tenu de son mandat elle n'est pas engagée dans la mise en œuvre de l'UNSDCF.

Entités	Piliers et résultats escomptés						
	PAIX		POPULATION		PROSPERITE		PLANETE
	Effet 1	Effet 2	Effet 1	Effet 2	Effet 1	Effet 2	Effet 1
1. CNUCED						X	
2. FAO	X		X			X	X
3. FIDA					X	X	
4. ITC					X	X	
5. MINUSCA	X	X					
6. OHCHR	X	X					
7. OIM	X	X	X	X	X	X	X
8. OIT						X	
9. OMS			X	X			X
10. ONU Femmes	X	X	X	X		X	X
11. ONU Habitat	X	X			X	X	X
12. ONUDC	X	X		X			X
13. ONUSIDA		X	X	X			
14. PAM			X			X	X
15. PNUD	X	X		X	X	X	X
16. UNESCO	X	X	X	X		X	X
17. UNFPA	X		X	X		X	X
18. UNHCR	X	X	X	X	X	X	X
19. UNICEF	X		X	X			
20. ONUDI						X	
21. UNMAS		X					
22. UNOPS	X		X	X	X	X	X
23. CEA					X	X	

¹⁰Bien qu'OCHA fait partie de l'UNCT en RCA, compte tenu de son mandat elle n'est pas engagée dans la mise en œuvre de l'UNSDCF.



CHAPITRE 3.

Plan de mise en œuvre du Plan-cadre de coopération



3.1 Stratégie de mise en œuvre et partenariats stratégiques

Sous le leadership du Coordonnateur résident du SNU et le MEPCI, le SNU collaborera avec toutes les parties prenantes - identifiées dans le volet partenariat de chaque pilier - pour mettre en œuvre l'UNSDCF. Le cadre sera opérationnalisé à travers l'élaboration et la mise en œuvre des plans de travail conjoints, des programmes et projets. La mise en œuvre de l'approche nexus Humanitaire-Développement-Paix, enclenchée dans le précédent Plan-cadre (UNDAF+), sera poursuivie.

Pour une approche basée sur les ODD, le SNU appuiera le Gouvernement pour

redynamiser la cellule de suivi des ODD en vue de mettre en lumière les progrès vers l'atteinte de l'Agenda 2030.

Le SNU mettra en place des groupes de travail et thématiques qui appuieront le Coordonnateur résident dans la coordination de la mise en œuvre de l'UNSDCF. Sur le plan opérationnel, le SNU s'appuiera sur ses partenaires clés, notamment la société civile y compris les ONG et les communautés locales, pour favoriser la participation des populations dans ses interventions. La mise en œuvre ciblera en particulier les groupes de personnes laissées pour compte ou susceptibles de l'être comme indiqué dans la théorie du changement.



3.2 Plans de travail conjoints

En tant que composante clé pour la mise en œuvre efficace de l'UNSDCF, les plans de travail conjoints seront élaborés par les groupes de résultats de chaque pilier. Ils seront mis à jour annuellement pour une meilleure adéquation avec l'évolution du contexte national, sous la responsabilité et la coordination des agences chefs de file des groupes de résultats. Les agences chefs de file organiseront des réunions de travail avec les agences résidentes et non résidentes du SNU et les sections de la MINUSCA impliquées dans le pilier en vue de consolider les activités avant de les télécharger dans UN-INFO pour le suivi de la mise en œuvre. Idéalement, les plans de travail conjoints sont préparés avant le début de l'année de mise en œuvre. Ils devraient être prêts au plus tard à la

fin du 1er trimestre de l'année de mise en œuvre. Le Bureau du Coordonnateur résident (RCO) soutiendra les agences chefs de file des piliers et les agences impliquées.

En détaillant les activités prévues pour atteindre les résultats de l'UNSDCF, les Plans de travail conjoints créent de la clarté et favorisent la transparence, tout en réduisant les lacunes et les chevauchements et en maximisant les synergies dans le soutien prévu pour atteindre les résultats escomptés. Ils permettent également d'identifier les opportunités de programmes conjoints entre les membres de l'UNCT suivant les pistes de programmes conjoints mises en exergue par l'Analyse commune de pays.



3.3 Gouvernance

Les mécanismes suivants sont mis en place pour assurer la gouvernance de l'UNSDCF, compte tenu des leçons apprises de l'évaluation finale de l'UNDAF+ 2018-2022.

Comité de pilotage mixte (CPM)

Un comité conjoint Gouvernement-SNU sera mis en place pour conduire le processus de supervision et de contrôle stratégiques de l'UNSDCF, avec la participation de toutes les parties prenantes y compris les PTF. Il est coprésidé par le MEPCI et le Coordonnateur résident du SNU.

Le CPM est l'organe qui fournit la direction et l'orientation stratégique à la mise en œuvre, supervise et évalue les progrès enregistrés et guide les interventions pour la réalisation des résultats attendus et leur contribution à l'atteinte des ODD. Il se réunit au moins une fois par an.

S'appuyant sur les groupes de résultats et les groupes thématiques, le CPM est soutenu par un comité technique regroupant la Direction générale de la Coopération du MEPCI, des coprésidents de l'équipe de gestion de programme (PMT), du chef de file du Groupe de travail de suivi et évaluation (GTSE) et du chef du RCO.

Structure de gestion du Plan-Cadre de coopération

Équipe de Pays des Nations Unies (UNCT)

Placé sous le leadership du Coordonnateur résident du SNU et composée des chefs

d'agences et de certaines sections de la MINUSCA, l'UNCT est responsable en dernier ressort de la mise en œuvre de l'UNSDCF. Elle assure sa supervision et son orientation stratégique. Elle soutient également les efforts de mobilisation des ressources. Par ailleurs, les chefs d'agences et de certaines sections de MINUSCA sont chargés de veiller à la participation active de leurs employés aux différentes structures de coordination et de gestion. Les réunions de l'UNCT sont bimensuelles.

Équipe de gestion des programmes (PMT)

Relevant de l'UNCT, la fonction principale de l'Équipe de gestion des programmes est de gérer la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes et d'assurer la cohérence des programmes de l'UNSDCF.

Le PMT gère et fournit une assurance de qualité aux processus de suivi, de rapportage, d'évaluation et de partage de connaissances. Elle est aussi chargée de guider l'identification et le développement de programmes phares conjoints en fonction des groupes de résultats. Soutenue par le GTSE, il identifie et comble les lacunes relevant de la mise en œuvre et du financement des programmes. Il identifiera les problèmes émergents liés à la mise en œuvre de l'UNSDCF et les portera à l'attention de l'UNCT pour des orientations stratégiques.

Les membres du PMT se réunissent de manière bimensuelle en complément aux réunions de l'UNCT.

Équipe de gestion des opérations (OMT)

L'équipe de gestion des opérations est chargée de la mise en œuvre de l'Agenda d'efficacité du SNU à travers ses différents axes. Elle traite notamment de la Stratégie des opérations commerciales (BOS) dans ses aspects financiers et administratifs, achats, ressources humaines, services et locaux communs.

Afin de promouvoir l'unicité d'action du SNU, l'équipe de gestion des opérations soumet des évaluations et recommandations à l'UNCT sur des opportunités visant à améliorer l'efficacité des services communs et d'identifier de nouveaux services et projets conjoints. Elle s'efforce de parvenir à une cohérence opérationnelle entre les agences et la MINUSCA et d'harmoniser les approches opérationnelles dans la mesure du possible. L'équipe de gestion des opérations se réunit mensuellement.

Les groupes de résultats

Quatre groupes de résultats en lien avec les piliers de l'UNSDCF – Paix, Population, Prospérité et Planète – seront constitués. Ils seront coprésidés par les ministères sectoriels et des agences chefs de file.

Sous la coordination du PMT et le leadership des agences chefs de file, ces groupes sont responsables de l'élaboration des plans de travail conjoints et seront dotés des plans de travail annuels. Ils produiront des rapports semestriels qui alimenteront à leur tour les rapports annuels des résultats de l'UNSDCF et contribueront à l'organisation des revues annuelles.

Les groupes de résultats seront aussi

chargés de fournir des données en vue d'alimenter le Système de gestion de l'information (IMS) du SNU à travers les rapports annuels du Coordonnateur résident, produits en novembre et décembre de chaque année par le Bureau du Coordonnateur résident du SNU. Les groupes de résultats se réuniront au moins tous les deux mois.

Le Groupe de travail de suivi et évaluation (GTSE)

En collaboration directe avec l'équipe de gestion des programmes et le Bureau du Coordonnateur résident, le GTSE assure la communication auprès de l'UNCT sur l'état de mise en œuvre de l'UNSDCF et fournit des conseils techniques pour renforcer les performances de l'UNSDCF. En poursuivant les efforts réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du PNUAD+, le GTSE coordonnera la mise en place des mécanismes appropriés pour un meilleur suivi des programmes du SNU. Il appuiera la planification, le suivi et la rédaction des comptes rendus à travers l'utilisation de la plateforme UN-INFO. Mettant un accent particulier sur l'appropriation de cette dernière, le GTSE s'assurera qu'elle est convenablement renseignée par les points focaux des agences.

Le GTSE appuiera également les groupes de résultats dans l'élaboration des plans de travail conjoints, et contribuera à la production des rapports annuels et à la préparation et l'organisation des revues annuelles et des évaluations.

Le GTSE est présidé par un représentant adjoint d'une agence. Il pourra, en cas de besoin, interagir avec les instances gouvernementales chargées de la production des données, du suivi des

ODD ou des stratégies sectorielles. Les membres du GTSE se réuniront au moins tous les deux mois, en complément aux réunions du PMT.

Le Groupe de travail des économistes (GTE)

Le GTE est une plateforme regroupant des économistes et autres experts du SNU ainsi que ceux des organisations internationales et régionales qui travaillent sur des questions économiques et sociales de la RCA. Le GTE analyse des défis à caractère socio-économique et autres problèmes d'urgence pouvant avoir des incidences significatives sur le plan économique et social en lien avec la mise en œuvre de l'UNSDCF. Il fait des propositions et des recommandations nécessaires pour juguler ces questions, et d'atténuer leurs impacts sur l'économie et le social.

Afin de combler les lacunes en matière de suivi des ODD observées dans la mise en œuvre de l'UNDAF+, le GTE fournira des conseils à l'UNCT sur la réalisation des ODD et appuiera la collecte et l'analyse des données socio-économiques. Il soutiendra également l'élaboration d'un cadre national de suivi et d'établissement de rapports sur les ODD, notamment les rapports locaux et nationaux volontaires,

Le Groupe de communication des Nations Unies (UNCG)

Le groupe de communication des Nations Unies est le principal responsable de l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication du SNU. Il est chargé de communiquer les résultats du SNU en matière des ODD. Il organisera des

événements communs et des initiatives pour soutenir les activités de plaidoyer du SNU et promouvoir une image cohérente du SNU contenue dans la vision « One UN, One Voice ».

Coprésidé par la MINUSCA et une agence, le groupe de communication des Nations Unies est composé des responsables de la communication et des points focaux des différentes agences des Nations Unies.

Groupe de travail des solutions durables (GTSD)

Le groupe de travail des solutions durables est un organe technique et opérationnel, composé du Gouvernement (les ministères clés), des acteurs de développement et humanitaires, des bailleurs de fonds et de la composante civile de la MINUSCA. Il a pour mission d'accompagner et de coordonner les actions visant la recherche de solutions durables, notamment la mise en œuvre de l'assistance multisectorielle au retour et à la réinstallation des retournés et des rapatriés spontanés. Il vise également à stimuler une relation dynamique entre l'ensemble des parties prenantes pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale des solutions durables pour les déplacés internes, et les réfugiés de retour en RCA.

Les membres du groupe de travail des solutions durables se réunissent sur une base mensuelle.

Groupe de travail genre et inclusion (GTGI)

Succédant au groupe de travail Genre et Développement (GTGD) de l'UNDAF+, le GTGI étend son champ à d'autres thématiques, notamment la

promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, les droits humains et le handicap. Aussi, dans le souci de promouvoir le nexus Humanitaire-Développement-Paix, le GTGI inclura la plateforme genre et humanitaire afin de considérer la protection, la résilience et les besoins spécifiques des femmes et des filles en situation humanitaire. En tant que principal garant de l'inclusion dans la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération, les trois volets de ce groupe seront la coordination, le plaidoyer et la mobilisation/l'orientation des ressources pour la mise en œuvre des interventions selon les orientations de l'UNCT « SWAP Score Card ».

Groupe de travail de partenariat et mobilisation de ressources (GTPMR)

Le GTMPR assure la gestion des partenariats du SNU et coordonne la mobilisation conjointe des ressources pour l'UNSDCF. Il sera composé des experts en partenariat et mobilisation des ressources des agences résidentes et non résidentes du SNU. Il élaborera la stratégie de partenariat et de mobilisation de ressources de l'UNSDCF et en assurera la mise en œuvre.

Structure de gouvernance du Plan-cadre de coopération



3.4 Mécanisme de financement

Le financement du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable sera assuré par diverses sources de financement tant internes qu'externes. Le SNU contribuera au renforcement des capacités nationales en vue de mieux identifier des opportunités de financements innovantes dans la perspective de réalisation des ODD

A cet effet, l'Équipe de pays des Nations Unies mettra en place un cadre de financement et une stratégie conjointe de mobilisation des ressources du Plan-cadre assorti d'un plan d'action pluriannuel duquel découleront des plans de travail annuel. Cette stratégie permettra une meilleure prévisibilité des financements potentiels auprès des partenaires au développement.

La stratégie commune de mobilisation des ressources sera basée sur une cartographie des interventions de tous les acteurs et permettra au SNU d'explorer toutes les pistes, en particulier certains guichets de financements comme :

- Le Fonds pour la consolidation de la paix ;
- Les Fonds spécialisés en matière d'éducation, de santé, de VIH/Sida, de promotion des jeunes, d'égalité de genre, de trafic illicite d'espèces sauvages protégées et ressources naturelles, d'eau et de lutte contre la déforestation ;
- La promotion de la coopération

Nord-Sud et Sud-Sud visant le développement et le renforcement de certaines capacités techniques liées au développement des compétences, à la transformation de l'économie, au développement des chaînes de valeur et à l'essor de l'innovation et de la digitalisation.

- Les Fonds verts climat provenant des guichets de financement de l'environnement et du changement climatique que le Gouvernement devra saisir afin d'accroître les ressources allouées à la protection de l'environnement et la lutte contre les déforestations.

CHAPITRE 4.

Suivi et évaluation du Plan-cadre de coopération



4.1 Plan de suivi et d'apprentissage

Le suivi et l'évaluation de l'UNSDCF relèvent de la responsabilité collective du SNU et du Gouvernement centrafricain. Le SNU dispose d'une plateforme de planification, de suivi et de reporting, UN-INFO, permettant de suivre la mise en œuvre des activités de l'UNSDCF. Ce dispositif améliore la disponibilité d'information non seulement sur les résultats, mais aussi sur le soutien apporté par le SNU à la réalisation des ODD.

L'Analyse commune de pays et le cadre de résultats de l'UNSDCF constituent la base de référence pour le suivi de l'UNSDCF. Les progrès vers l'atteinte des résultats seront suivis à travers un plan intégré de suivi-évaluation. Des visites conjointes de terrain seront prévues pour le suivi décentralisé des projets et programmes conjoints.

Le GTSE appuiera les groupes de résultats dans la collecte, le traitement et la diffusion des informations sur chaque produit et effet du cadre de résultats de l'UNSDCF. Le SNU collaborera avec l'Institut Centrafricain des Statistiques et des Études Sociales (ICASEES) pour la collecte des données. Le SNU s'appuiera aussi sur le dispositif de suivi du RCPCA, mis en place conjointement par le Gouvernement, le RCO et d'autres partenaires comme la Banque mondiale, la BAD, le FMI, la CEA et l'UE afin de collecter les données dans les zones à accès limité.

Encadré 5 : Gestion des données relatives aux ODD

La gestion des données et de l'information relatives au Plan-cadre de coopération se fera à travers UN-INFO qui est une plateforme de planification collective, de suivi et d'établissement de rapports en ligne. UN-INFO maximise les synergies, réduit la fragmentation et évite les doubles emplois. Elle permet d'assurer l'interopérabilité et la disponibilité des données sur le soutien apporté par le SNU, y compris les agences non-résidentes, aux efforts du Gouvernement visant à atteindre les objectifs nationaux de développement et les ODD. Aussi, en vue de pallier le problème de la disponibilité de données factuelles notamment dans les zones d'accès difficiles, le système de supervision à distance et de géolocalisation des activités du Plan de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) de la plateforme KOBO-TOOLBOX sera utilisé pour obtenir des données régulières sur l'état physique des réalisations et mettre en lumière les progrès enregistrés.

4.2 Risques et opportunités

Outre les hypothèses et risques identifiés dans la théorie du changement, les risques et les opportunités suivants peuvent impacter les réalisations attendues de l'UNSDCF :

Risques

- La volatilité de la situation sécuritaire due à la résurgence des conflits ;
- L'insuffisance de financement, notamment en raison de réduction des appuis budgétaires et de financement des activités de développement, de même que l'impact de la crise en Ukraine qui pourrait perdurer ;
- Dépréciation soutenue du franc CFA par rapport au dollar avec des incidences sur le coût du service de la dette et en termes d'inflation importée (hausse des prix des produits de première nécessité, y compris de carburants, et des intrants importés) ;
- Le manque de données de qualité, surtout des données désagrégées sensibles au genre et aux personnes laissées pour compte ;
- L'impact de la faible gouvernance politique et économique sur les conditions de mise en œuvre des interventions.

Stratégie d'atténuation

- Poursuite des efforts de pacification du pays et de maintien de la paix ;
- Renforcement du plaidoyer auprès de toutes les parties prenantes, y compris le Gouvernement et le secteur privé, pour la mobilisation des ressources dans le cadre de financements intégrés (INFF) ;
- Renforcement du plaidoyer en vue d'accélérer la mise en œuvre de la ZLECAF et renforcer ainsi le partenariat et le commerce sous-régional et régional ;
- Appui à l'accélération de la transformation et de la digitalisation de l'économie ;
- Renforcement des systèmes nationaux de statistiques et de la cellule de suivi des ODD pour la production des données de qualité ;
- Renforcement du système de lutte contre la corruption et la mauvaise gouvernance.

Opportunités

L'UNSDCF constituera un cadre idéal à la fois pour renforcer le partenariat entre le SNU, le Gouvernement, les PTF et toute autre partie prenante et mobiliser des ressources ;

La tenue des élections locales créera un environnement propice pour le développement local et la mise en œuvre de l'UNSDCF ;

L'UNSDCF servira de cadre de référence et d'attraction de nouveaux acteurs pour la réalisation des ODD.

4.3 Examen du Plan-cadre et présentation de rapports

Afin d'assurer la transparence et la redevabilité, le SNU communiquera régulièrement sur ses réalisations dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNSDCF. En collaboration avec les groupes de résultats, le RCO produira des rapports semestriels et annuels qui seront soumis au Comité conjoint de pilotage. Par le biais de la plateforme UN-INFO, ces rapports mettront en lumière l'appui du SNU aux ODD et alimenteront les rapports locaux et nationaux volontaires. Par ailleurs, des revues annuelles seront organisées pour mettre en exergue l'état de mise en œuvre de l'UNSDCF, identifier les défis et goulots d'étranglement et proposer des solutions nécessaires pour un éventuel réajustement de la planification.

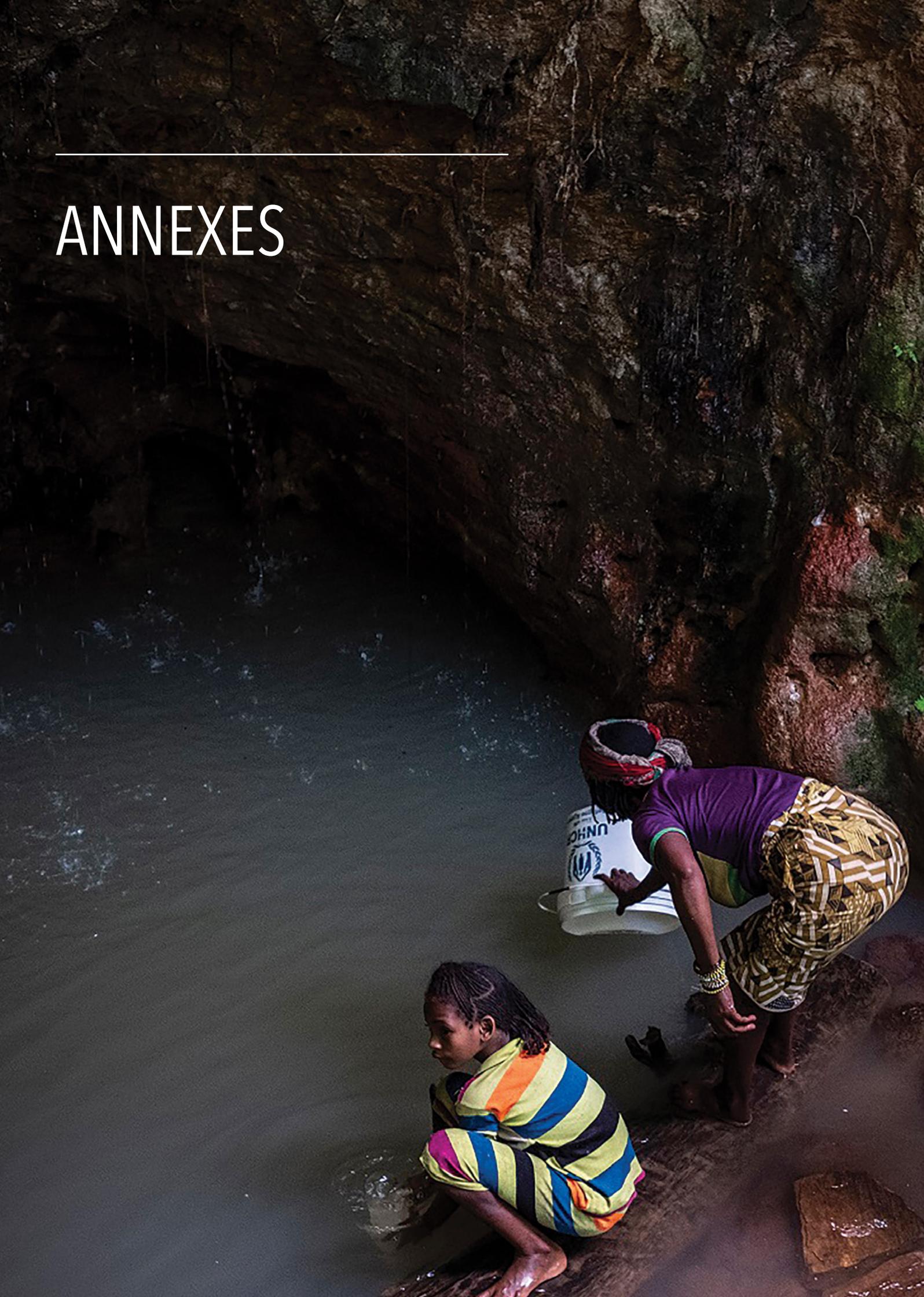
4.4 Plan d'évaluation

L'évaluation finale de l'UNSDCF aura lieu en 2026, un an avant la fin de sa mise en œuvre selon les dispositions en vigueur. Le SNU recrutera une équipe d'évaluateurs indépendants qui procédera à l'évaluation. En vue de garantir la transparence et l'indépendance du processus, l'évaluation sera réalisée conjointement entre le SNU et le Gouvernement par l'entremise du MEPCI. Un gestionnaire d'évaluation sera désigné par le Coordonnateur résident du SNU. Il sera accompagné par un comité de pilotage et un groupe technique de référence qui veilleront à la qualité des livrables en se conformant aux meilleures pratiques internationales en matière d'évaluation et au respect des

directives du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) et du DCO.

Cette évaluation indépendante permettra de faire le bilan des progrès réalisés vers l'atteinte des résultats stratégiques, de démontrer que l'UNSDCF a apporté une contribution importante, cohérente, durable et efficace à l'atteinte des ODD, de tirer des enseignements, d'interroger les autres paramètres clés de la stratégie et de mettre en place les bases du prochain cycle de planification.

ANNEXES



ANNEXE 1 : Cadre de résultats de l'UNSDCF 2023-2027



PAIX : Promotion de la paix, de la sécurité, des droits humains et de l'État de droit



Priorités nationales

Axe 1 – Œuvrer pour une société plus inclusive en améliorant les relations entre les individus et les relations entre les individus et nos institutions – *Discours d'investiture du Chef de l'État de mars 2021 et Programme du Gouvernement de mars 2022*

RCPCA Pilier 1 : Restaurer la paix, la sécurité et la cohésion sociale

Objectifs : (i) Appuyer la réduction de la violence par le désarmement et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés ; (ii) Promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité ; (iii) Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité ; et (iv) Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées

RCPCA Pilier 2 : Renouveler le contrat social entre l'État et la population

Objectifs : (i) Redéployer l'administration sur tout le territoire et mettre en place une gouvernance locale inclusive ; (ii) Renforcer la bonne gouvernance (stabilité macroéconomique, gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales, lutte contre la corruption)

Agenda 2063 de l'Union africaine

Objectif 11 : Les valeurs, les pratiques démocratiques, pratiques, les principes universels des droits de l'Homme, de la justice et de l'État de droit seront pleinement ancrés

Objectif 12 : Des institutions capables et un leadership transformateur à tous les niveaux

Objectif 13 : La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées

Objectif 14 : Une Afrique stable et pacifique

Objectif 15 : Une Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) entièrement fonctionnelle et opérationnelle

Objectif 16 : La Renaissance culturelle africaine et prépondérante

Objectif 17 : Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie

Objectifs de développement durable

Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces – *Cibles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12*

Objectif 17 : Partenariat - *Cibles 8, 13, 14*



Résultats	Indicateurs de performance	Etat de référence et année	Cible (2027)	Source / Moyen de vérification	Agence / entité SNU
Effet 1 D'ici à 2027, les populations en RCA vivent dans un environnement où les mécanismes de consolidation de la paix, de réconciliation nationale, et de gouvernance sont inclusifs, redevables et efficaces	1.1 Pourcentage de la population qui perçoit une diminution des tensions socio-culturelles dans les 12 derniers mois	88% (2020)	95%	Enquêtes de perception	MINUSCA UNDP ONU Femmes HCR OIM
	1.2 Pourcentage de la population qui indique que la RCA vit en paix	16% (2020)	30%	Enquêtes de perception	UNFPA UNOPS UNODC PAM FAO UNICEF UNESCO
Produit 1.1 Les Centrafricains notamment les femmes, les jeunes et les groupes minoritaires participent aux processus électoraux et politiques inclusifs	1.1.1 Taux de participation aux élections présidentielles	35.25% (2020)	60%	Listes électorales	MINUSCA UNDP ONU Femmes HCR
	1.1.2 Proportion de femmes et jeunes élus aux législatives	12.85% (2020)	21%	Rapports ANE Rapports Cour constitutionnelle Rapport des agences	OIM UNFPA
Produit 1.2 * Les éléments des groupes armés sont désarmés et pris en charge dans les programmes de réintégration socio-économiques et communautaires	1.2.1 Nombre d'éléments des groupes armés désarmés et démobilisés	4314 (5,6% de femmes) (2022)	7718	Rapports UE-PNDDRR Rapports SNU	MINUSCA UNDP UNOPS PAM FAO UNICEF

	1.2.2 Nombre d'éléments bénéficiaires de programmes de réinsertion et réintégration	Hommes : 2876 ; Femmes : 243 (2022)	Hommes : 5000 Femmes :593		ONU Femmes OIM HCR OMS UNESCO UNFPA UNODC
Produit 1.3 Les institutions nationales sont dotées de capacités pour assurer la fourniture de services de qualité et innovants, et favoriser une gouvernance inclusive, redevable et efficace	1.3.1 Nombre de cadres de concertation et de dialogue opérationnels pour la gouvernance entre les institutions et les OSC pour la transparence et la redevabilité des élus et des institutions	0 (2022)	5	Rapports des institutions en charge des contrôles parlementaires, administratifs et judiciaires	MINUSCA UNDP OHCHR ONU Femmes UNODC OIM
	1.3.2 Nombre de fonctionnaires et agents de l'État en poste en région	3418 (539 femmes) (2019)	5	Haute Autorité chargée de la Bonne Gouvernance Commission Nationales des	

*Contribue au résultat collectif : Consolidation de la paix par la réintégration socio-économique des ex-combattants

▲Contribue au résultat collectif : Solutions durables aux déplacements internes

	1.3.3 Nombre de services administratifs accessibles en ligne par les populations	0 (2022)	5	droits de l'Homme Rapports Assemblée nationale Rapports Cour des comptes Rapport des agences	
Produit 1.4 * La société civile et les médias jouent leur rôle en faveur de la réconciliation nationale, consolidation de la paix et les droits humains	1.4.1 Nombre de conflits communautaires résolus par les mécanismes de résolution de conflits (CLPR, comités de paix etc)	30 (2022)	80	Rapports OSC Rapports SNU Rapports alternatifs des droits humains (OSC)	MINUSCA ONU Femmes UNDP OHCHR UNICEF OIM UNV UNFPA ONUDC ONUSIDA
	1.4.2 Nombre de réseaux et de médias disposant des capacités pour assurer le plaidoyer et la veille citoyenne sur les politiques publiques	8 (2020)	33	Rapports SNU	

*Contribue au résultat collectif : Consolidation de la paix par la réintégration socio-économique des ex-combattants

▲Contribue au résultat collectif : Solutions durables aux déplacements internes

Effet 2 D'ici à 2027, les populations en RCA vivent dans un État de droit et accèdent à la justice, à la sécurité, et leurs droits humains sont promus et protégés	2.1 Pourcentage des personnes qui perçoivent que la sécurité s'est améliorée sur les 12 derniers mois	70,54% (2020)	90%	Enquêtes de perception Rapports Coordination RESA (Cabinet PM)	MINUSCA UNDP ONU Femmes OHCHR UNHCR UNFPA UNODC UNOPS OIM ONUSIDA
	2.2 Pourcentage de la population qui indique avoir confiance dans la justice ordinaire	47,35% (2020)	60%	Enquêtes de perception	
	2.3 Proportion de la population carcérale en instance de jugement	85.9% (2022)	60%	Rapport des agences	
Produit 2.1 Les institutions de l'État sont renforcées pour garantir le déploiement effectif et l'accès aux services de justice de qualité, et d'assurer la promotion et la protection des droits humains	2.1.1 Nombre de cours et tribunaux opérationnels	23 (2022)	30	Ministère de la Justice	MINUSCA UNDP ONU Femmes OHCHR UNHCR UNFPA ONUSIDA
	2.1.2 Nombre de procès organisés par la CPS	1 (2022)	10	Rapports SNU	
	2.1.3 Nombre de dossiers de victimes traités par la Commission vérité justice réparation et réconciliation (CVJRR)	0 (2022)	40	Les rapports annuels de la CVJRR et de la CPS Rapports UNODC sur la	

*Contribue au résultat collectif : Consolidation de la paix par la réintégration socio-économique des ex-combattants

▲Contribue au résultat collectif : Solutions durables aux déplacements internes

	2.1.4 Nombre de mécanismes nationaux qui suivent, promeuvent et enquêtent sur les violations des droits humains	3 (2020)	6	justice criminelle Rapports de la Commission Nationale des Droits de l'Homme	
Produit 2.2 * Les institutions de défense et de sécurité disposent des capacités adéquates pour assurer la protection et la sécurité des populations	2.2.1 Nombre de forces de défense et de sécurité (FDS) formés et déployés – hors Bangui	1668 (dont 4.6% femmes) (2022)	3500 (dont 12% femmes)	Rapports DGPN et DGGN Rapports Ministère de la Défense	MINUSCA UNMAS UNDP UNOPS UNODC ONU Femmes OIM
	2.2.2 Nombre d'unités de forces de défense et de sécurité (FDS) constituées et opérationnelles sur l'ensemble du territoire	179 (2022)	250	Rapports État - major général des Armées Rapports SNU	



POPULATION : *Inclusion et accès équitable à des services sociaux de base de qualité*

Priorités nationales

Axe 3 – Améliorer les capacités des populations pour qu’elles soient en mesure, par l’autonomie et l’autodétermination, de générer de la prospérité pour notre pays – *Discours d’investiture du Chef de l’État de mars 2021 et Programme du Gouvernement de mars 2022*

RCPCA Pilier 2 : Renouveler le contrat social entre l’État et la population

Objectifs : (i) Fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l’éducation, de la santé et de l’eau, en transférant progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales ; et (ii) Assurer la sécurité alimentaire et la résilience

Agenda 2063 de l’Union africaine

Objectif 1 : Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être

Objectif 3 : Citoyens en bonne santé et bien nourris

Objectif 17 : Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie

Objectif 18 : Une jeunesse engagée et responsabilisée

Objectifs de développement durable

Objectif 1 : Eradication de la pauvreté – *Cibles 2, 4*

Objectif 2 : Lutte contre la faim – *Cible 1*

Objectif 3 : Accès à la santé – *Cibles 1, 2, 3, 6*

Objectif 4 : Accès à une éducation de qualité – *Cibles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7*

Objectif 5 : Egalité entre les sexes – *Cibles 1, 3, 5*

Objectif 6 : Accès à l’eau salubre et à l’assainissement – *Cible 1*

Objectif 17 : Partenariat – *Cibles 3, 14, 15, 18, 19*



Résultats	Indicateurs de performance	Etat de référence et année	Cible (2027)	Source / Moyen de vérification	Agence / entité SNU
<p>Effet 1</p> <p>D'ici à 2027, les populations en RCA, notamment les femmes, les enfants, les jeunes et les autres groupes vulnérables accèdent et utilisent de manière inclusive et durable des services de qualité en matière d'éducation, de santé, de nutrition, d'eau, assainissement et hygiène, de sécurité alimentaire et de protection sociale</p>	1.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 1 an	65 pour 1,000 habitants (MICS 2019)	52 pour 1,000 habitants	Enquête de démographie et de santé (EDS)	UNFPA UNICEF PAM ONUSIDA
	1.2 Taux de mortalité maternelle	829 pour 100.000NV (2021)	617 pour 100.000NV	Enquête HERAMS / Enquête SMART	FAO ONU FEMMES OMS
	1.3 Prévalence de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans	5.8% (2019)	3%	Rapport MSP/CNLS / Ministère de l'Education/Ministère de l'Urbanisme/Ministère du Genre	UNOPS OIM UNESCO
	1.4 Taux d'achèvement du primaire	27% (2019)	31%	Rapport des ASNU Pour la protection sociale : Aspire / CCSPSFS	
	1.5 Proportion des enfants de 0-5 ans présentant une malnutrition chronique	42.3% (2019)	40.2%	Rapport SPECTRUM, GAM Enquête MSA/Enquête SARA Ministère de l'Education nationale (Rapports)/ Annuaire statistique/ PASEC/MICS MICS/ JMP	

Produit 1.1 ▲ Les enfants, les jeunes, les femmes notamment les plus marginalisés accèdent à une éducation – formelle et non-formelle – de qualité de façon équitable dans un environnement protecteur	1.1.1 Taux de transition entre l'enseignement primaire et secondaire inférieur	56% (2021)	60%	Rapport Ministère de l'Education	UNESCO UNICEF ONU Femmes
	1.1.2 Pourcentage d'enfants à la fin de l'enseignement primaire atteignant au moins un niveau minimum de compétence dans les matières de base (lecture & calcul)	15.4% lecture 5.3% Calcul (2021)	20% lecture 10% calcul	Rapports SNU Rapport Ministère de l'Education	
Produit 1.2 Les populations en RCA, notamment les groupes les plus vulnérables, ont progressivement accès à un système de protection sociale plus inclusif et réactif aux chocs	1.2.1 Existence d'un document de politique nationale de protection sociale	Non (2022)	Oui	Rapports SNU	UNICEF UNFPA ONU SIDA UNESCO UNOPS
	1.2.2 Existence d'un mécanisme fonctionnel de coordination multisectorielle et de suivi des interventions de protection sociale	1 (2022)	3		
	1.2.3 Nombre de ménages couverts par des programmes de protection sociale	97 000 (2022)	212 500		
Produit 1.3 ▲ Les populations en RCA, notamment les femmes, les nouveau-nés, et les enfants, ont accès et utilisent des services	1.3.1 Pourcentage des FOSA fonctionnels au niveau du pays	60% (2021)	80%	Rapports SNU	OMS UNICEF ONUSIDA ONU Femmes
	1.3.2 Pourcentage de personnes vivant avec le VIH sous thérapie	Femmes adultes (15 ans et	90%		

*Contribue au résultat collectif : Consolidation de la paix par la réintégration socio-économique des ex-combattants

▲Contribue au résultat collectif : Solutions durables aux déplacements internes

intégrés de qualité, inclusifs, et à haut impact sur la santé y compris le VIH/SIDA, la nutrition, l'eau hygiène assainissement, au niveau des formations sanitaires, des écoles et des communautés	antirétrovirale, désagrégé par catégorie	plus) : 76 % Hommes adultes (15 ans et plus) : 54 % Enfants (0-14) : 65% (2021)	90% 90%		
	1.3.3 Nombre de nouvelles personnes bénéficiant de services d'assainissement de base	0 (2022)	360 000		
	1.3.4 Nombre de nouvelles personnes ayant accès à l'eau potable	0 (2022)	600 000		
Produit 1.4 ▲ Les populations en RCA, en particulier les plus exposées aux risques d'insécurité alimentaire, ont accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive, et suffisante	1.4.1 Nombre de personnes en insécurité alimentaire assistées	1,112,000 (2022)	1,650,000	Rapport SNU	PAM FAO ONU Femmes PNUD
	1.4.2 Existence de dispositif mise en place pour renforcer le système d'alerte précoce (Early warning) incluant les aspects de changement climatique	Non (2022)	Oui		
	1.4.3 Nombres d'infrastructures et/ou d'équipement mis en place	500 (2022)	1 300	Rapport SNU	PAM FAO

*Contribue au résultat collectif : Consolidation de la paix par la réintégration socio-économique des ex-combattants

▲Contribue au résultat collectif : Solutions durables aux déplacements internes

	pour renforcer la résilience des systèmes alimentaires (espace de stockage, aires de séchages)				
Effet 2 D'ici à 2027, les populations en RCA, notamment les femmes, les enfants, les jeunes, et les autres groupes vulnérables sont protégées de toutes formes de violences, d'exploitation, et de discrimination, y compris celles basées sur le genre, dans un environnement propice à l'égalité entre les sexes	2.1 Indice d'inégalité de genre	0,680 (2021)	0,400	Rapport de suivi des ODD Enquêtes de perception MICS	PNUD ONU FEMMES UNFPA UNICEF ONUSIDA FAO OIM
	2.2 Proportion de survivants de violences physiques, psychologiques et sexuelles	25,1% (2019)	20%		
Produit 2.1 ▲ Les capacités techniques et institutionnelles des acteurs étatiques et non-étatiques sont renforcées en faveur de la promotion du genre et de la lutte contre les violences, la stigmatisation et la discrimination basées sur le genre et le VIH/SIDA	2.1.1 Nombre de structures communautaires engagés dans la prévention des violences	04 (2022)	10	Rapports des Agences Rapports des Ministères de la Jeunesse et du genre	ONU FEMMES PNUD UNFPA ONUSIDA UNICEF OIM
	2.1.2 Nombre des documents politiques, stratégique des secteurs genre et jeunesse élaborés	Jeunes : 1 (2020) Genre : 7 (2022)	Jeunes : 2 Genre : 9		
Produit 2.2 Les populations en RCA vivent dans un environnement où les violences, y	2.2.1 Nombre de structures de prise en charge holistique mises en place et opérationnelles	13 (2022)	20	Rapports des Agences Rapports des Ministères de la Jeunesse et du Genre	ONU FEMMES PNUD UNFPA ONUSIDA FAO
	2.2.2 Nombre de mécanismes harmonisés de	0 (2022)	15		

*Contribue au résultat collectif : Consolidation de la paix par la réintégration socio-économique des ex-combattants

▲Contribue au résultat collectif : Solutions durables aux déplacements internes

compris celles basées sur le genre, sont prévenues et les victimes bénéficient de service renforcé de prise en charge holistique et inclusive	référencement mis en place et opérationnels			Statistiques nationales Rapports Ministère en charge de la Protection de l'enfant Rapports des Agences Rapports des Ministères de la Jeunesse et du Genre	UNICEF OIM
	2.2.3 Nombre des victimes de VBG ayant reçu une assistance (médicale, psychosociale, juridique et économique)	11592 (2021)	20,000		
	2.2.4 Pourcentage de personnes vivant avec le VIH et victime de violations de leurs droits assistées au cours des 12 derniers mois	PVVIH : 30% (2018)	PVVIH : 90%		

*Contribue au résultat collectif : Consolidation de la paix par la réintégration socio-économique des ex-combattants

▲Contribue au résultat collectif : Solutions durables aux déplacements internes



PROSPERITE : *Développement des compétences et croissance économique accélérée, inclusive et durable*

3

Priorités nationales

Axe 2 – Construire une économie plus ouverte à la concurrence, qui encourage l'innovation et l'investissement, favorise l'activité économique et le commerce et facilite la croissance inclusive ; et **Axe 3** – Améliorer les capacités des populations pour qu'elles soient en mesure, par l'autonomie et l'autodétermination, de générer de la prospérité pour notre pays – *Discours d'investiture du Chef de l'État de mars 2021 et Programme du Gouvernement de mars 2022*

RCPCA Pilier 3 : Promouvoir le relèvement économique et la relance des secteurs productifs

Objectifs : (i) Relancer et développer les secteurs productifs (agriculture et élevage industries extractives et forestières) ; (ii) Réhabiliter et construire les infrastructures (notamment les réseaux de transport, d'électricité et de communication) ; et (iii) Assurer les conditions propices au développement du secteur privé et à l'emploi (amélioration de l'appui aux entreprises et des services financiers, formation professionnelle, entrepreneuriat et emploi)

Agenda 2063 de l'Union africaine

Objectif 2 : Citoyens bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science, la technologie et l'innovation

Objectif 4 : Les économies structurellement transformées

Objectif 9 : Les institutions financières et monétaires continentales sont établies et fonctionnent

Objectif 10 : Des infrastructures de classe internationale sur tout le continent

Objectif 20 : L'Afrique entièrement capable et dispose des moyens de financer son développement

Objectifs de développement durable

Objectif 7 : Recours aux énergies renouvelables – *Cible 1*

Objectif 8 : Accès des emplois décents – *Cibles 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10*

Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructures – *Cibles 1, 2, 3, 4*

Objectif 10 : Réduction des inégalités – *Cibles 1, 2, 3, 4, 5*

Objectif 17 : Partenariat – *Cibles 1, 3, 4, 6, 8, 11, 13, 15, 16, 17, 18, 19*



Résultats	Indicateurs de performance	État de référence et année	Cible (2027)	Source / Moyen de vérification	Agence / entité SNU
Effet 1 D'ici à 2027, les populations en RCA, en particulier celles vivant dans les zones rurales, accèdent de manière équitable à des infrastructures de qualité, durables et résilientes qui favorisent la relance économique, le bien-être, et l'intégration régionale	1.1 Pourcentage de la population ayant accès durable à l'électricité	6% (2021)	15%	ENERCA ARCEP/BM	PNUD UNOPS FAO
	1.2 Pourcentage des communes urbaines et rurales accessibles (par route) en toute saison	30% (2021)	40%	Ministère de Travaux publics FMI/BM	UNFPA ONU Femmes FIDA ITC OIM
	1.3 Taux de croissance annuelle du PIB	1% (2021)	4%		
Produit 1.1 * Les collectivités locales, les services déconcentrés de l'État et les communautés disposent des capacités pour réaliser et gérer de manière transparente et inclusive les infrastructures de base	1.1.1 Nombre de collectivités dont les capacités ont été renforcées en matière de réalisation et de gestion des infrastructures de base	0 (2022)	40 (communes)	Rapports des Agences	PNUD UNOPS FAO ONU Femmes FIDA OIM
	1.1.2 Km de piste rurale réhabilité	300 (2018)	3620		UNOPS FAO PNUD
	1.1.3 Nombre de femmes et jeunes qui participent dans les travaux de réhabilitation des infrastructures	0 (2022)	28 500		PNUD FAO UNOPS
	1.1.4 Nombre de comités de gestion des infrastructures mis en place et opérationnels	0 (2022)	118		PNUD FAO

*Contribue au résultat collectif : Consolidation de la paix par la réintégration socio-économique des ex-combattants

▲Contribue au résultat collectif : Solutions durables aux déplacements internes

Produit 1.2 Les collectivités locales disposent de capacités pour promouvoir le développement local	1.2.1 Nombre de collectivité disposant de plan de développement local sensible au genre	14 (2022)	20	Rapports des agences	PNUD ONU Femmes UNOPS FAO FIDA OIM
	1.2.2 Nombre de collectivités locales qui mettent en œuvre leur plan de développement	0 (2022)	6		
Produit 1.3 Le gouvernement dispose de capacités pour une meilleure intégration des marchés et promotion du libre-échange continental	1.3.1 Existence de stratégie ZLECAF	Non	Oui	Rapports des agences	PNUD UNFPA ONU Femmes FIDA ITC OIM CEA
	1.3.2 Volume de ressources mobilisés pour la mise en œuvre de la stratégie ZLECAF	87,500 (2022)	5,000,000	Rapport de la table ronde de bailleurs de fonds	
Effet 2 D'ici à 2027, les populations en RCA, notamment les femmes, les jeunes, les réfugiés, les retournées, les PDI et tous les autres groupes vulnérables, accèdent de manière équitable et durable aux opportunités économiques qui favorisent la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, l'innovation et la digitalisation	2.1 Part de crédits à l'économie alloués aux PME	0,4% (2022)	5%	Rapport de Politique monétaire de la BEAC	FAO ITC ONU Femmes OIT PNUD UNFPA FIDA ONUSIDA ITC OIM
	2.2 Taux de pauvreté	71,2% (2021)	62%	Rapports des banques commerciales BM	
Produit 2.1 Les structures de promotion et d'encadrement du secteur privé disposent des capacités pour	2.1.1 Nombre de structures de promotion et d'encadrement du secteur privé dont la capacité est renforcée	1 (2022)	15	Rapports annuels des agences	FAO ITC OIM ONU Femmes

améliorer le climat des affaires et accompagner les entreprises du secteur formel et informel	2.1.2 Nombre d'entreprises (formelles et informelles) dont les capacités ont été renforcées	0 (2022)	1500	Ministères Commerce, PME-PMI, GICA, UNPC Banque Centrale (Services Crédits)	OIT PNUD UNFPA FIDA
Produit 2.2 Les PME/PMI disposent des capacités renforcées en matière d'innovation, de digitalisation, et de productivité pour accéder au marché et assurer leur viabilité	2.2.1 Nombre d'entreprises qui sont passées à la digitalisation	0 (2022)	100	Banque Centrale (Services Crédits)	FAO ITC OIM ONU Femmes OIT PNUD UNFPA FIDA
	2.2.2 Nombre de chefs (H/F) d'entreprises dont les capacités d'accès aux crédits ont été renforcées	0 (2022)	100 H : 65 F : 35	Rapports annuels des Agences	
	2.2.3 Nombre d'entreprises du secteur informel qui sont passées au secteur formel	32 (2021)	120	Ministères Commerce, PME-PMI, GICA, UNPC Banque Centrale (Services Crédits)	

<p>Produit 2.3</p> <p>▲ Les personnes en situation de vulnérabilité en milieu urbain et rural disposent des capacités en vue de leur autonomisation économique</p>	<p>2.3.1 Nombre de groupements d'intérêt économique créés et opérationnels</p>	0 (2022)	60	<p>Ministères Mines, Agricultures</p> <p>Chambre d'Agriculture ACDA/ ICRA</p>	<p>FAO ITC OIM ONU Femmes OIT PNUD UNFPA FIDA ONUSIDA</p>
	<p>2.3.2 Nombre de personnes bénéficiant des AGR – par sexe et vulnérabilité (PVVIH, PDI et réfugiés)</p>	PVVIH : 200 (2021)	<p>PVVIH : 5 000 9000 dont 35 % de femmes</p> <p>PDI et réfugiés : 25000 dont 12500 femmes</p>	<p>Coopératives minières</p> <p>Ministère du Genre</p> <p>Ministères Plan (Rapports d'activités des directions régionales et des projets) +spot checks</p>	



PLANETE : Durabilité environnementale et résilience face aux crises et aux effets du changement climatique

4

Priorités nationales

Axe 2 – Construire une économie plus ouverte à la concurrence, qui encourage l'innovation et l'investissement, favorise l'activité économique et le commerce et facilite la croissance inclusive – *Discours d'investiture du chef de l'État de mars 2021 et Programme du Gouvernement de mars 2022*

RCPCA Pilier 3 : Promouvoir le relèvement économique et la relance des secteurs productifs

Objectifs : (i) Relancer et développer les secteurs productifs (agriculture et élevage industries extractives et forestières)

Agenda 2063 de l'Union africaine

Objectif 5 : Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrue

Objectif 6 : Une économie bleue / océanique pour une croissance économique accélérée

Objectif 7 : Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes au climat

Objectifs de développement durable

Objectif 11 : Villes et communautés durables – *Cibles 1, 3, 5*

Objectif 12 : Consommation responsable – *Cibles 2, 5, 8*

Objectif 13 : Lutte contre le changement climatique – *Cibles 1, 2, 3*

Objectif 14 : Protection de la faune et de la flore aquatiques – *pas prioritaire en RCA*

Objectif 15 : Protection de la faune et de la flore terrestres – *Cibles 1, 2, 9*

Objectif 17 : Partenariat – *Cibles 14, 15*



Résultats	Indicateurs de performance	Etat de référence et année	Cible (2027)	Source / Moyen de vérification	Agence / entité SNU
Effet 1 D'ici à 2027, la résilience de l'État et des populations est renforcée à travers la gouvernance durable des ressources naturelles et de l'environnement	1.1 Surface des terres déboisées et dégradées qui ont été aménagées / restaurées	591 000 (2018)	750 000 ha	Rapports des Agences	PNUD FAO UNFPA PAM
	1.2 Surface des terres agricoles aménagées et/ou mis en valeur	375 000 ha (2020)	750 000 ha		
	1.3 Proportion de préfectures ayant adopté et mis en place des stratégies de réduction des risques de catastrophe dans leur plan de développement local	0 (2022)	50%		
Produit 1.1 * L'exploitation des ressources naturelles est améliorée grâce aux pratiques économiques innovantes et durables	1.1.1 Nombre de microcentrales hydroélectriques ou solaires construites	0 (2022)	- 4 PCH - 5 PCS	Rapports annuels des Agences, rapports d'activités des projets,	FAO PAM PNUD ONUDC ONU FEMMES UNFPA OIM
	1.1.2 Nombre de pratiques agricoles durables adoptées par les communautés	0 (2022)	5		
	1.1.3 Nombre d'organisations dotées des moyens financiers et matériels d'exploitation durables de ressources naturelles	0 (2022)	150		
Produit 1.2 Les capacités nationales sont renforcées pour une meilleure	1.2.1 Nombre de cadres nationaux ayant les compétences en	0 (2022)	200	MEFCP MEDD	FAO PAM PNUD

*Contribue au résultat collectif : Consolidation de la paix par la réintégration socio-économique des ex-combattants

▲Contribue au résultat collectif : Solutions durables aux déplacements internes

intégration des aspects environnementaux dans les politiques de développement	matière de gestion environnementale			Rapports des agences	ONU DC
	1.2.2 Nombre de documents de politique révisés et/ou élaborés intégrant la durabilité environnementale	0 (2022)	6 Agropastoral, Minier, Forestier, Tourisme, Energie, NTIC		
	1.2.3 Existence d'un système d'information sécurisé de gestion en appui au système de vérification de la légalité (SVL)	Non (2022)	Oui		



ANNEXE 2.

Annexe juridique du Plan-cadre de coopération

1.Considérant que le Gouvernement centrafricain (le «Gouvernement») a conclu les accords énumérés ci-dessous avec l'Organisation des Nations Unies, notamment ses fonds, ses programmes et organes subsidiaires ainsi que d'autres organisations du système des Nations Unies («Organisations du système des Nations Unies») pertinentes pour les activités de programme en République centrafricaine (les «Accords des Nations Unies») au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable (le «Cadre de coopération»);

2.Considérant que les Accords des Nations Unies, ainsi que la Convention sur les Privilèges et Immunités des Nations Unies du 13 février 1946 (ci-après dénommée «Convention générale») et/ ou la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées du 21 novembre 1947 (la «Convention sur les institutions spécialisées»), selon le cas, constituent la principale base juridique existante pour la relation entre le Gouvernement et chaque organisation du système des Nations Unies en vue d'aider le pays à mettre en œuvre le Cadre de coopération, et sont non exhaustives et sans préjudice de tout autre instrument juridique que le Gouvernement peut conclure, y compris des accords supplémentaires avec les organisations du système des Nations Unies aux fins de leurs activités dans le pays :

a) Avec l'Organisation des Nations Unies, un accord relatif au statut de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) signé par le

Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies le 2 septembre 2014.

b) Avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un accord de base régissant l'assistance du PNUD au pays, signé par le Gouvernement et le PNUD le 21 août 1976. Le présent cadre de coopération, ainsi qu'un plan de travail commun du groupe de résultats précisant les activités du programme du PNUD à la suite du présent cadre de coopération (qui fait partie du présent cadre de coopération et y est incorporé par référence), constituent ensemble un «document de projet» tel que visé dans l'Accord de base plus dispositions supplémentaires au document de projet, joint au présent document en tant qu'annexe. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et le PNUD signeront un accord de projet contenant les dispositions spécifiques pour chaque projet en amont du document de projet pertinent.

c) Avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), un accord de base de coopération (BCA) conclu entre le gouvernement et l'UNICEF le 30 décembre 1994.

d) Avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), un accord de coopération par pays conclu entre le gouvernement et le HCR le 14 août 1986.

e) Avec le Programme alimentaire mondial (PAM), un accord de base relatif à l'assistance apportée par le Programme alimentaire mondial, signé le 2 septembre 2009.

f) Avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), l'accord d'assistance de base conclu entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le Développement du 21 août 1976, s'applique mutatis mutandis aux activités et au personnel de UNFPA en République centrafricaine, conformément à l'accord conclu par un échange de lettres entre l'UNFPA et le Gouvernement, qui est entré en vigueur le 17 septembre 1996.

g) Avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées et son Annexe I relative à l'OIT, auxquelles la République Centrafricaine a adhéré le 15 octobre 1962 et l'Accord relatif à l'assistance technique, signé le 30 octobre 1963.

h) Avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), les dispositions de l'Accord de base type d'assistance entre le Programme des Nations Unies pour le développement et le Gouvernement, signé et entré en vigueur le 21 août 1976, s'appliquent, mutatis mutandis, à tous les documents de projet et de programme de l'ONUDI ainsi qu'à tout document de programmation du système des Nations Unies en République centrafricaine.

i) Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), un Accord pour l'établissement de la représentation de la FAO en République centrafricaine conclu entre le Gouvernement et la FAO le 8 mai 1979.

j) Avec l'Organisation mondiale de la santé

(OMS), l'Accord de base pour la fourniture d'une assistance technique consultative signé par le Gouvernement et l'OMS le 3 février 1961.

k) Avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), un accord conclu entre le Gouvernement et l'OIM le 12 janvier 2014.

l) Avec le Centre de Commerce International (ITC), l'Accord de base conclu entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le Développement le 21 août 1976 (l'«Accord de base») s'applique mutatis mutandis aux activités et au personnel du Centre de Commerce International, conformément à l'accord [conclu par un échange de lettres] entre le Centre de Commerce International et le Gouvernement, qui est entré en vigueur le 4 juillet 2021.

m) Avec le Programme commun des Nations Unies pour le VIH/Sida (ONUSIDA), l'accord de base conclu entre le Gouvernement et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 03 février 1961 (l'«Accord de base») s'applique mutatis mutandis aux activités et au personnel du Programme commun des Nations Unies pour le VIH/Sida (ONUSIDA).

n) Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Accord de siège entre le Gouvernement centrafricain et l'UNESCO signé le 13 octobre 1995.

o) Avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Convention sur les privilèges et immunités des institutions

spécialisées et son Annexe I relative à l'OIT, auxquelles la République centrafricaine a adhéré le 15 octobre 1962 et l'Accord relatif à l'assistance technique, signé le 30 octobre 1963.

p) Avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), un accord de base signé le 18 novembre 2021.

q) Avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), l'accord d'établissement du Fonds International de Développement agricole signé le 13 juin 1976.

r) Avec l'ONU Femmes, l'accord de base conclu entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement le 21 août 1976 (l'«Accord de base») s'applique mutatis mutandis aux activités et au personnel de l'ONU Femmes, conformément à l'accord [conclu par un échange de lettres] entre l'ONU Femmes et le Gouvernement, qui est entré en vigueur le 21 juin 2021. L'assistance au Gouvernement est mise à disposition et est fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables émanant des structures dirigeantes d'ONU Femmes.

s) Avec le Service de la lutte antimines des Nations Unies (UNMAS), l'accord relatif au statut de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) signé entre le Gouvernement

et l'Organisation des Nations Unies le 02 septembre 2014 s'applique mutatis mutandis aux activités et au personnel de UNMAS en République centrafricaine.

t) Avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'accord relatif au statut de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) signé entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies le 02 septembre 2014 s'applique mutatis mutandis aux activités et au personnel de HCDH en République centrafricaine.

u) En ce qui concerne la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), l'assistance au gouvernement sera mise à disposition et sera fournie et reçue conformément aux résolutions, décisions, règles et procédures pertinentes et applicables de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement.

v) Avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA/BSR-AC), un Accord de base de coopération signé le 10 mai 1986.

3. En ce qui concerne toutes les organisations du système des Nations Unies : l'assistance au Gouvernement sera mise à disposition et sera fournie et reçue conformément aux résolutions, décisions, règles et procédures pertinentes et applicables de chaque organisation du système des Nations Unies.

4. Sans préjudice de ce qui précède, le

Gouvernement :

i) applique à chaque organisation du système des Nations Unies et à ses biens, fonds, avoirs, fonctionnaires et experts en mission les dispositions de la Convention générale et/ou de la Convention sur les institutions spécialisées ; et

ii) accorde à chaque organisation du système des Nations Unies, à ses fonctionnaires et à d'autres personnes qui fournissent des services au nom de cette organisation du système des Nations Unies, les privilèges, immunités et facilités énoncés dans l'Accord des Nations Unies applicable à cette organisation du système des Nations Unies.

5. Les Volontaires des Nations Unies qui fournissent des services pour le compte d'une organisation du système des Nations Unies ont droit aux privilèges et immunités accordés aux fonctionnaires de cette organisation du système des Nations Unies.

6. Les privilèges, immunités et facilités accordés à une organisation du système des Nations Unies en vertu du Cadre de coopération ne sont pas moins favorables que ceux accordés par le Gouvernement à toute autre organisation du système des Nations Unies signataire du Cadre de coopération.

7. Sans préjudice des Accords des Nations Unies, le Gouvernement est responsable du traitement de toute réclamation qui pourrait être intentée par des tiers contre l'une quelconque des organisations du système des Nations Unies et leurs fonctionnaires, experts en mission ou

autres personnes exécutant des services en leur nom, et les dégage de toute responsabilité en ce qui concerne toute réclamation et responsabilité résultant d'opérations au titre du Cadre de coopération, sauf s'il est mutuellement convenu par le Gouvernement et la ou les organisations du système des Nations Unies concernées que ces réclamations et responsabilités découlent d'une négligence grave ou d'une faute grave de cette organisation du système des Nations Unies, de ses fonctionnaires ou de personnes exécutant des services.

8. Aucune disposition du présent Cadre de coopération ou s'y rapportant n'est réputée :

i) une renonciation, expresse ou implicite, aux privilèges et immunités de toute organisation du système des Nations Unies ; ou

ii) l'acceptation par toute organisation du système des Nations Unies de la compétence des tribunaux de tout pays pour connaître des différends découlant du présent Cadre de coopération,

Que ce soit en vertu de la Convention générale ou de la Convention sur les institutions spécialisées, des Accords des Nations Unies ou autrement, et aucune disposition du présent Cadre de coopération ne doit être interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure incompatible avec ces privilèges et immunités.

ANNEXE 3.

Configuration de l'équipe de pays des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'UNSDCF 2023-2027

Septembre 2022

Note d'orientation

I. Contexte et justification

Le système des Nations Unies (SNU) prépare le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2023-2027 qui succèdera au Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF+). En effet, ce dernier arrivera à son terme le 31 décembre 2022.

L'exercice de configuration qui consiste à faire l'analyse des capacités de l'équipe de pays des Nations Unies (UNCT) constitue la dernière étape du processus d'élaboration de l'UNSDCF avant sa signature. L'examen de la structure de l'UNCT répond au souhait des États membres de l'ONU selon lequel la présence des Nations Unies sur le terrain doit s'adapter aux besoins des pays hôtes. Le Secrétaire général avait recommandé un modèle qui met l'accent sur « les bonnes capacités à l'échelle du système » et encourage « des méthodes de travail plus inclusives, efficaces et souples ». L'UNSDCF fournit ainsi l'occasion d'une analyse approfondie de la capacité du SNU et de la cartographie des contributions dans sa mise en œuvre.

L'exercice de configuration de l'UNCT a permis à toutes les agences résidentes et non-résidentes, ainsi qu'à la MINUSCA, d'analyser leur composition et d'examiner les capacités disponibles et nécessaires – programmatiques, opérationnelles et financières – et les synergies potentielles pour la mise en œuvre de l'UNSDCF.

II. État des lieux de l'UNSDCF

Le SNU a mené l'exercice de priorisation stratégique de l'UNSDCF avec les institutions nationales, les acteurs de la société civile et du secteur privé, les acteurs académiques ainsi que les PTF. Selon une méthodologie intégrée et multidimensionnelle basée sur les 5 P de l'Agenda 2030 (Paix, Population, Prospérité, Planète et Partenariat étant transversal), les défis identifiés dans l'Analyse commune de pays ont été discutés, et les défis prioritaires sur lesquels le SNU doit se focaliser ont été retenus. Ces défis ont ensuite été consolidés et transformés en priorités stratégiques du Plan-cadre de coopération :

Paix - Promotion de la paix, de la sécurité, des droits humains et de l'État de droit

Population - Inclusion et accès équitable à des services sociaux de base de qualité

Prospérité - Développement des compétences et croissance économique accélérée, inclusive et durable

Planète - Durabilité environnementale et résilience face aux crises et aux effets du changement climatique

Pour réaliser ces quatre priorités stratégiques, le SNU a identifié, sur la base de ses avantages comparatifs, sept résultats escomptés qui, si réalisés, pourraient induire des changements catalytiques d'ici à 2027 :

Paix

Résultat escompté 1 : les populations en RCA vivent dans un environnement où les mécanismes de consolidation de la paix, de réconciliation nationale, et de gouvernance sont inclusifs, redevables et efficaces (ODD 16 et 17)

Résultat escompté 2 : les populations en RCA vivent dans un État de droit et accèdent à la justice, à la sécurité, et leurs droits humains sont promus et protégés (ODD 16, et 17)

Population

Résultat escompté 3 : les populations en RCA, notamment les femmes, les enfants, les jeunes et les autres groupes vulnérables accèdent et utilisent de manière inclusive et durable des services de qualité en matière d'éducation, de santé, de nutrition, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de sécurité alimentaire et de protection sociale (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 17)

Résultat escompté 4 : les populations en RCA, notamment les femmes, les enfants, les jeunes, et les autres groupes vulnérables sont protégées de toutes formes de violences, d'exploitation, et de discrimination, y compris celles basées sur le genre, dans un environnement propice à l'égalité entre les sexes (ODD 3, 5 et 17)

Prospérité

Résultat escompté 5 : les populations en RCA, en particulier celles vivant dans les zones rurales, accèdent de manière équitable à des infrastructures de qualité, durables et résilientes qui favorisent la relance économique, le bien-être, et l'intégration régionale (ODD 7, 9, 10 et 17)

Résultat escompté 6 : les populations en RCA, notamment les femmes, les jeunes, les réfugiés, les retournées, les déplacés et tous les autres groupes vulnérables, accèdent de manière équitable et durable aux opportunités économiques qui favorisent la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, l'innovation et la digitalisation (ODD 1, 8, 10 et 17)

Planète

Résultat escompté 7 : la résilience de l'État et des populations est renforcée à travers la gouvernance durable des ressources naturelles et de l'environnement (ODD 11, 12, 13, 15 et 17)

III. Composition de l'UNCT

Le SNU en RCA est constitué de 23 Fonds, Agences, Programmes (AFP) et entités, dont 17 résidents et 7 non-résidents. Ils disposent d'activités opérationnelles, d'un cadre juridique et d'un mandat particulier.

ENTITÉS RÉSIDENTES (17)



*OCHA - membre de l'UNCT, mais elle n'est pas engagée dans la mise en œuvre de l'UNSDCF



ENTITÉS NON-RÉSIDENTES (7)



Seulement 15 entités étaient engagées dans la mise en œuvre de l'UNDAF+. Dans l'esprit de réforme du système de développement des Nations Unies, l'UNSDCF vise à mobiliser de façon coordonnée et intégrée tous les acteurs du SNU. Ainsi, sept nouvelles entités sont dorénavant engagées dans la mise en œuvre de l'UNSDCF.

Entités de mise en œuvre de l'UNDAF+ (15)	Entités de mise en œuvre de l'UNSDCF (23, dont 8 nouvelles)
1. FAO	1. FAO
2. OHCHR	2. OHCHR
3. MINUSCA	3. MINUSCA
4. OIM	4. OIM
5. OIT	5. OIT
6. OMS	6. OMS
7. ONU Femmes	7. ONU Femmes
8. ONUSIDA	8. ONUSIDA
9. PAM	9. PAM
10. PNUD	10. PNUD
11. UNFPA	11. UNFPA
12. UNHCR	12. UNHCR
13. UNICEF	13. UNICEF
14. UNMAS	14. UNMAS
15. UNOPS	15. UNOPS
	16. CNUCED
	17. FIDA
	18. ITC
	19. ONU Habitat
	20. ONUDC
	21. UNESCO
	22. ONUDI
	23. CEA

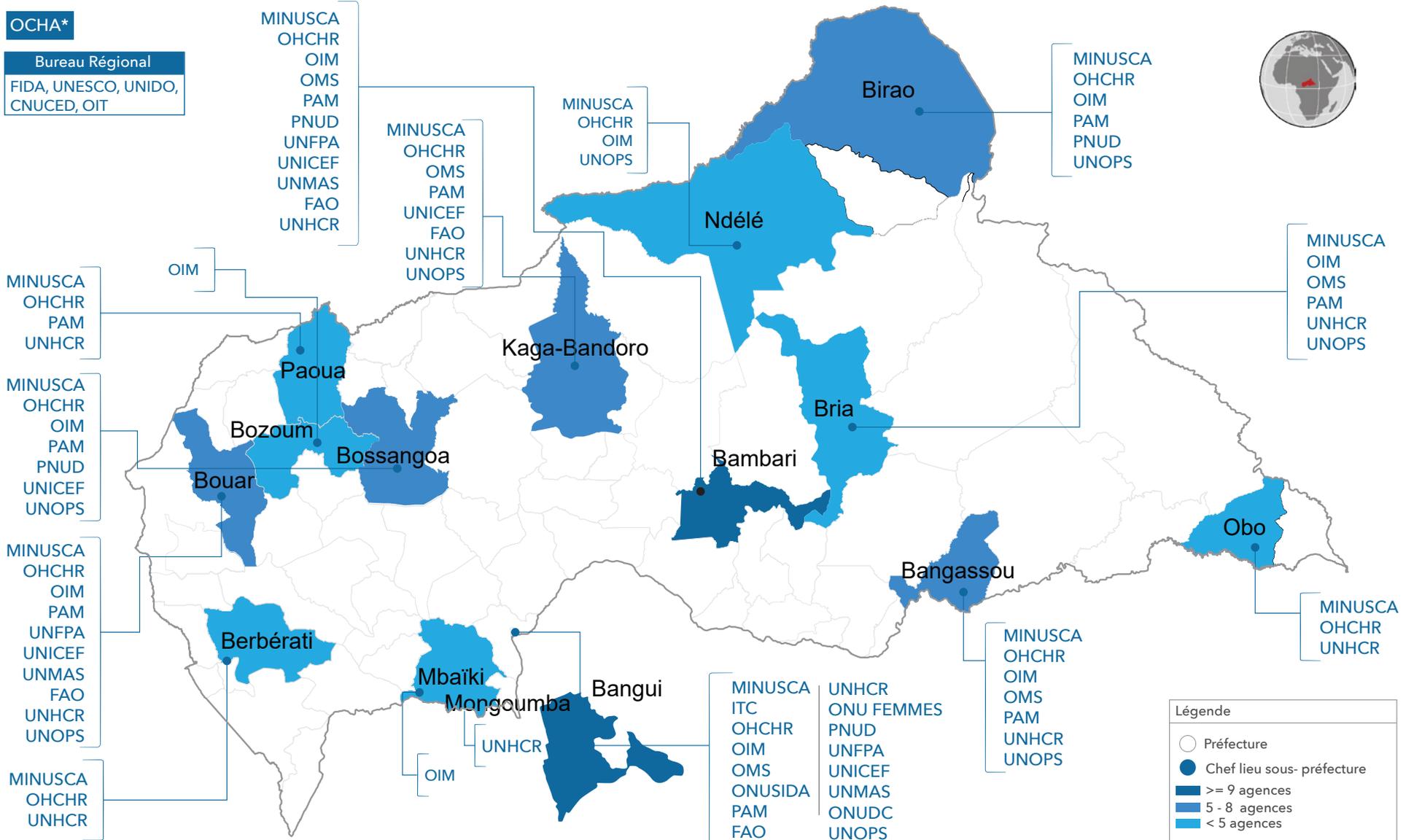
IV. Présence géographique de l'UNCT

Les points de contact institutionnels (AFP) couvrent l'ensemble du territoire centrafricain par leur présence à Bangui et dans l'arrière-pays. Bien qu'ils ne disposent pas tous d'un bureau physique dans chaque préfecture, ils parviennent néanmoins à intervenir dans l'ensemble du pays. La cartographie dressée à la page suivante montre la présence de bureaux des entités en RCA. Bien que la présence des points de contact institutionnels (AFP) hors MINUSCA dans l'arrière-pays représente une bonne couverture de la RCA, l'étendue géographique réelle de leurs interventions reste limitée, ceci en raison des grands défis sécuritaires chroniques auxquels fait face la RCA.



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : Carte de présence des agences des Nations Unies

Août 2022

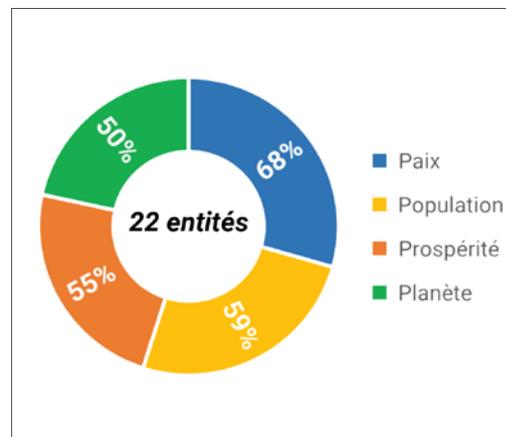


* Membre d'UNCT pas engagé dans la mise en œuvre de l'UNSDCF

V. Positionnement des agences pour la mise en œuvre de l'UNSDCF

Les points de contact institutionnels (AFP) couvrent l'ensemble du territoire. Les capacités opérationnelles du SNU sont reflétées par le positionnement de ses entités dans les 4 piliers de l'UNSDCF.

Pour la réalisation des résultats escomptés de l'UNSDCF, le SNU entend se mobiliser de façon coordonnée et intégrée. Le tableau ci-dessous décrit le positionnement des différentes entités vis-à-vis du cadre de résultats de l'UNSDCF face la RCA.



Entités	Piliers et résultats escomptés						
	PAIX		POPULATION		PROSPERITE		PLANETE
	Effet 1	Effet 2	Effet 1	Effet 2	Effet 1	Effet 2	Effet 1
1. CNUCED					X		
2. FAO	X		X			X	X
3. FIDA					X	X	
4. ITC					X	X	
5. MINUSCA	X	X					
6. OHCHR	X	X					
7. OIM	X	X	X	X	X	X	X
8. OIT						X	
9. OMS			X	X			X
10. ONU Femmes	X	X	X	X		X	X
11. ONU Habitat	X	X			X	X	X
12. ONUDC	X	X		X			X
13. ONUSIDA		X	X	X			
14. PAM			X			X	X
15. PNUD	X	X		X	X	X	X
16. UNESCO	X	X	X	X		X	X
17. UNFPA	X		X	X		X	
18. UNHCR	X	X	X	X	X	X	X
19. UNICEF	X	X	X	X			
20. UNIDO						X	
21. UNMAS		X					
22. UNOPS	X		X	X	X	X	X
23. CEA					X	X	

VI. Capacités techniques du SNU

Le SNU en RCA dispose des expertises techniques et thématiques nécessaires à

la mise en œuvre de l'UNSDCF. Le tableau ci-dessous est une liste non-exhaustive des expertises dont le SNU dispose et qu'il déploiera pour atteindre les résultats escomptés.

Pilier	Expertises thématiques	Entités
PAIX	Désarmement, démobilisation et réintégration Élections Défense et sécurité Ordre et gestion de frontières Education civique Assurance qualité de stockage des armes et munitions Gestion de la menace des engins explosifs Gestion de ressources naturelles Gouvernance et participation des femmes à la vie publique Justice et renforcement du système pénitentiaire Lutte contre la corruption Lutte contre la criminalité transnationale organisée Lutte contre la cybercriminalité Lutte contre la drogue et les substances psychotropes Lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre Lutte contre la traite de personnes Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme Lutte contre le discours de haine Lutte contre le trafic illicite des biens culturels Prévention de la criminalité et des crises urbaines Protection contre les VBG Rapportage sur les droits humains Régulation de la transhumance Réinsertion et réintégration socio-économique	FAO, MINUSCA, OHCHR, OIM, ONU Femmes, ONU Habitat, PNUD, UNESCO, UNHCR, UNMAS, UNODC, UNFPA
POPULATION	Éducation (formelle, non formelle, informelle, du préscolaire à l'éducation universitaire) Standards de soins et services de santé Prévention, dépistage et traitement du VIH/SIDA Réduction de la stigmatisation et la désinformation liées au VIH Nutrition Eau, assainissement et hygiène Sécurité alimentaire Coordination et gestion des camps/sites Protection sociale et filets sociaux Protection de l'enfant Prévention et protection contre VBG et EAS Abris d'urgence État civil Résilience et moyens d'existence Santé et droits sexuels et reproductifs	FAO, OMS, ONU Femmes, ONUSIDA, PAM, UNESCO, UNFPA, UNHCR, UNICEF, UNOPS

	Surveillance des maladies Transferts monétaires	
PROSPERITE	Agriculture, élevage, pêche et pisciculture Infrastructures et équipements ruraux Approvisionnement et commerce Chaîne de valeurs Mise en place des coopératives Soutien aux petits producteurs Autonomisation économique des filles/femmes Digitalisation Développement local Croissance verte et développement durable Énergie Formation professionnelle Réintégration communautaire Amélioration de l'accès à l'emploi Construction et gestion de solutions d'infrastructures	FAO, FIDA, ITC, OIM, ONU Femmes, PAM, PNUD, UNESCO, UNOPS, UNFPA, CNUCED, CEA,
PLANETE	Urbanisme et aménagement du territoire Logement et foncier Changement climatique en milieu urbain/rural Gouvernance et sécurité de l'eau Biosphère et lutte contre les changements climatiques Gestion des déchets	FAO, ONU Habitat, UNESCO, UNOPS
TRANSVERSAL	Planification stratégique et diagnostique Production et utilisation de données Bonne gouvernance Droits humains Changement social et comportemental Égalité de genres Autonomisation des femmes et des jeunes	Toutes les entités

Contacts :

Bureau du Coordonnateur Résident
des Nations Unies en RCA | PK4 Av. B.
Boganda,
B.P. : 3338, Bangui, RCA
Twitter : @RcaUnct

Crédits photos :

@ UNICEF Pages 2,3,8,11,22,23,28,70

@ FAO Pages 18,61

@ MINUSCA: Pages 1,20,25,26,28,29,31,35,36,38,51,53,62,63

@ UNOPS Pages 18,61

@ PNUD Pages 44





NATIONS UNIES
République centrafricaine

